


 Dossier

[www.insee.fr/pays-de-la-loire](http://www.insee.fr/pays-de-la-loire)

N° 12. Mars 2005

 Observation sociale  
des territoires de la Vendée

Prix 12 euros •

┌ **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
Pierre MULLER

┌ **RÉDACTRICE EN CHEF**  
Emmanuelle WALRAET

┌ **SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Gabrielle BRIZARD

┌ **CONCEPTION - RÉDACTION**  
Anne LEBEAUPIN (Insee)  
Cécile ARNAL (DDASS Vendée)  
Jean-Marc VIOLEAU (DDASS Vendée)

┌ **TRAITEMENT DES DONNÉES**  
Brigitte Allain

┌ **CARTOGRAPHIE**  
Brigitte ALLAIN  
Sylvain BOMMELLE

┌ **MISE EN PAGE**  
Marie-Annick BRICARD

┌ **IMPRIMEUR**  
La Contemporaine

Prix : 12 €



Photo : Guy Lesage - CDT Vendée

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2005

Code Sage IDOS01444

ISBN 2-11-056110-6

ISSN 1637-665x

© INSEE Pays de la Loire - Mars 2005

Abonnement annuel complet :  
Études (mensuel) + Dossiers : 60 €

Abonnement annuel Études : 20 €

**INSEE Pays de la Loire**

105, rue des Français Libres

BP 67401 – 44274 NANTES Cedex 2

Tél. : 02 40 41 75 75 – Fax : 02 40 41 79 39

**Informations statistiques au 0825 889 452 (0,15 € la minute)**

## Avant propos

Dans le cadre du plan national d'action pour l'inclusion sociale, l'État a souhaité promouvoir les démarches locales d'observation sociale des territoires s'appuyant sur ses services déconcentrés.

En Vendée, cette démarche s'est concrétisée grâce à un partenariat fructueux avec les acteurs locaux. Elle a bénéficié de l'appui de l'INSEE.

Les objectifs généraux de la démarche sont de :

- connaître les disparités infra départementales que cachent les moyennes départementales,
- à partir d'une analyse partagée entre services de l'État et partenaires, mieux cibler les interventions,
- grâce à un suivi dans le temps, évaluer l'impact des politiques.

Cette démarche d'observation sociale s'appuie sur les problématiques de la lutte contre les exclusions : revenus – pauvreté – logement – emploi – chômage – accès aux soins.

Une base de données d'une vingtaine d'indicateurs est aujourd'hui disponible. Ces indicateurs ont été choisis pour leur pertinence, leur disponibilité, leur fiabilité et la possibilité de les suivre dans le temps et de les comparer dans l'espace, notamment au travers de l'approche régionale puisqu'à moyen terme tous les départements des Pays de la Loire devraient être concernés.

Cette analyse, nécessairement dépendante des indicateurs choisis et des méthodes de traitement retenues, se présente comme un outil de travail à disposition de tous. Elle a été enrichie d'une analyse plus qualitative, animée par la DDASS, réalisée par les acteurs locaux, des phénomènes constatés sur chacune des zones mises en évidence. La base de données est organisée à partir des zones de territorialisation de politiques de l'emploi mais aussi des cantons et enfin des principales villes du département.

Une des caractéristiques majeures du département est la grande diversité géographique et économique de ses différents espaces. Cette hétérogénéité induit naturellement, entre les territoires, des divergences dans les caractéristiques sociales des populations qui y résident. Dans ce dossier, la DDASS a réuni quelques indicateurs de différentes sources pour caractériser les conditions de vie économiques et sociales dans les cantons du département.

Ce travail qui a conduit à l'élaboration de diagnostics territoriaux, a vocation à favoriser l'action, pour agir notamment dans une logique de territorialisation des politiques.

C'est dans cet objectif que j'ai souhaité voir cet outil figurer dans le Plan d'Actions Stratégiques de l'État en Département. L'élaboration et la conclusion de chartes de cohésion sociale, que le plan de cohésion sociale prévoit dans son programme 18, pourront ainsi se fonder sur le préalable indispensable d'un diagnostic partagé.

Le Préfet de la Vendée

**Christian DECHARRIERE**

# Sommaire

## Analyse thématique

|   |                             |    |
|---|-----------------------------|----|
| > | Contexte Sociodémographique | 5  |
| > | Pauvreté - Précarité        | 9  |
| > | Emploi - Qualification      | 13 |
| > | Logement                    | 17 |
| > | Accès aux soins             | 21 |

## Analyse territoriale

|   |                                    |    |
|---|------------------------------------|----|
| > | Vendée-Centre - La Roche-sur-Yon   | 25 |
| > | Vendée-Est - Les Herbiers          | 29 |
| > | Vendée-Ouest - Les Sables-d'Olonne | 33 |
| > | Vendée-Sud - Fontenay-le-Comte     | 37 |



## Découpage de la Vendée à partir des zones de territorialisation des politiques de l'emploi

Dans cette étude, la situation sociale de la Vendée a été observée à l'échelle des cantons (ou «pseudos-cantons») de quatre territoires plus vastes. Ces territoires reprennent les zones de territorialisation des politiques de l'emploi.

La **partie thématique** de l'étude présente des analyses de la composition sociodémographique, de l'emploi, de la formation, de la précarité, du logement et de la santé à l'échelle des cantons et des quatre territoires.

La **partie territoriale** brosse un portrait de la situation sociale de chacun des quatre grands territoires de la Vendée : Vendée-Centre, Vendée-Est, Vendée-Ouest et Vendée-Sud.



Source : INSEE recensement de la population 1999



## Les zones de territorialisation des politiques d'emploi

### Finalité et acteurs

Les zones de territorialisation des politiques d'emploi ont été créées pour faciliter la mise en œuvre du programme de lutte contre le chômage de longue durée et du programme de prévention et de lutte contre les exclusions.

Au niveau de chaque zone, des équipes locales élaborent les diagnostics et les plans d'actions et sont chargées de la mise en œuvre et du suivi des actions programmées. Elles sont composées de représentants locaux du Service Public de l'Emploi et des Affaires sanitaires et sociales auxquels sont associés des acteurs du territoire mettant en œuvre la politique de l'État. Ces équipes sont animées par les coordinateurs emploi-formation.

### Historique et critères de définition

La circulaire de la ministre de l'emploi et de la solidarité du 26 mai 1999 a défini la zone de territorialisation comme champ territorial d'action de l'équipe locale.

Cette démarche résulte de la volonté des différentes composantes du Service Public de l'Emploi (SPE) d'agir de façon coordonnée et de mobiliser ensemble les différents outils de la politique d'emploi pour atteindre les objectifs fixés en commun. Le SPE est présidé par le directeur Départemental du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Un découpage de la Vendée en cinq zones de territorialisation a été arrêté en 1999 par le Service Public Régional de l'Emploi en concertation avec le niveau départemental. Ce découpage correspond à un regroupement de cantons.

### Des territoires pour l'observation sociale

Les partenaires de la démarche d'observation sociale des territoires en Vendée, initiée en 2004. Les maires de Challans, Fontenay-le-Comte, Les Herbiers, Luçon, La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, les directeurs de la CPAM, de la MSA et de la CAF, ont choisi de retenir le découpage en zones de territorialisation des politiques d'emploi pour ce dossier d'étude « Observation sociale des territoires de Vendée ».

En se situant dans un cadre de référence pour la mise en œuvre des politiques de lutte contre le chômage de longue durée et les exclusions et en s'appuyant sur un réseau d'équipes locales déjà constituées, la démarche se donne ainsi plus de chances d'atteindre ces objectifs.

Les deux zones situées sur le littoral à l'Ouest et au Nord-Ouest de la Vendée ont été regroupées, en accord avec les acteurs locaux. La Vendée a donc été découpée en quatre « territoires » pour la réalisation de ce dossier. ■

| Territoires                                   | Population en 1999 | Surface (en hectares) |
|---|--------------------|-----------------------|
| Vendée-Centre (La Roche-sur-Yon)              | 160 667            | 193 777               |
| Vendée-Est (les Herbiers)                     | 117 672            | 138 673               |
| Vendée-Ouest (Les Sables-d'Olonne - Challans) | 162 707            | 158 503               |
| Vendée-Sud (Fontenay-le-Comte)                | 98 169             | 181 006               |

Source : INSEE recensement de la population 1999

Pour en savoir plus :

Circulaire DGEFP 99/24 du 26 mai 1999 de la ministre de l'Emploi de la Solidarité

Sites Internet : <http://www.drtefp-paysdelaloire.travail.gouv.fr> et <http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>



La Vendée n'est pas homogène sur le plan sociodémographique. L'ouest et l'est s'opposent à la fois en termes de vieillissement et de composition de la population. Les deux territoires au centre et au sud occupent des positions intermédiaires. Sur le plan démographique, le territoire central se rapproche néanmoins des Mauges vendéennes à l'est tandis que le sud de la Vendée accueille, comme la façade ouest, plus de personnes âgées.

**L**ES DEUX TERRITOIRES du Service Public de l'Emploi les plus peuplés sont ceux de Vendée-Ouest (Les Sables-d'Olonne/Challans) et de Vendée-Centre (La Roche-sur-Yon) avec un peu plus de 160 000 habitants en 1999. Les territoires situés à l'est (Les Herbiers) et au sud (Fontenay-le-Comte), moins peuplés, regroupaient respectivement en 1999, 118 000 et 98 000 personnes. Avec une densité de 80 habitants au km<sup>2</sup> en 1999, la Vendée est un département globalement rural, à faible densité de population. L'ouest du département est cependant deux fois plus dense que le sud. Du fait de l'excédent des naissances sur les décès et surtout des apports migratoires, la population s'accroît chaque année de plus de 3 000 habitants. Les excédents migratoires concernent surtout l'ouest du département ainsi que, dans une moindre mesure, le centre et le sud. Sur la dernière décennie, deux des territoires du Service Public de l'Emploi affichent un solde naturel positif : Les Herbiers et La Roche-sur-Yon.

## Le vieillissement en Vendée est inégal selon les territoires

La moyenne d'âge en Vendée est relativement élevée. Le vieillissement de la population, propre à l'ensemble du territoire français, a été accentué par l'arrivée de retraités.

En Vendée, plus de 12 % des personnes de 60 ans et plus, recensées en 1999, habitaient hors du département dix ans plus tôt, soit de l'ordre de 17 000 personnes. À titre de comparaison, en Maine-et-Loire, ils sont deux fois moins nombreux dans ce cas : moins de 6 % des 60 ans et plus soit 9 000 personnes.

Le vieillissement en Vendée est plus ou moins marqué selon les territoires. Les arrivants vont surtout vers le littoral vendéen. Ainsi, la façade littorale ouest et le Sud-Vendée sont habités par des personnes plus âgées. Le territoire central ainsi que l'est du département forment une zone géographique plus jeune que la moyenne départementale et nationale.

## La composition des ménages oppose l'est à la façade atlantique

La composition des ménages oppose aussi les territoires de l'est et de l'ouest. Les ménages comprennent peu de personnes sur la façade atlantique où les couples sans enfant et les personnes seules sont très majoritaires. À l'est, les couples avec enfants sont majoritaires. Les familles monoparentales, rares en Vendée, résident surtout dans les villes.

Les deux catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les retraités et les ouvriers. L'emploi industriel tient en effet une place importante, en particulier dans les cantons de l'est et du centre. Dans le territoire du service public de l'emploi de Vendée-Est, les ménages dont le chef de ménage est ouvrier sont les plus nombreux. Sur la façade atlantique et au sud, les plus nombreux sont les retraités : plus de quatre ménages sur dix.

## Position intermédiaire pour les territoires au centre et au sud

Tant en termes de densité que de répartition par âge, les deux territoires de Vendée-Centre (La Roche-sur-Yon) et Vendée-Est (Les Herbiers) sont très proches. Le territoire central affiche cependant des indicateurs plus proches de la moyenne vendéenne et se distingue de celui des Herbiers par certaines caractéristiques de sa population liées à la présence de La Roche-sur-Yon : la proportion de cadres au sein de la population est plus importante, les familles monoparentales y sont plus nombreuses.

Le territoire de Vendée-Sud inclut un vaste espace de marais peu peuplé. Si l'on excepte la densité, il occupe également une position intermédiaire sur le plan socio démographique. Par bien des caractéristiques étudiées, il se situe entre les territoires de Vendée-Centre et Vendée-Ouest mais est plus proche de ce dernier, en particulier du point de vue du vieillissement. ■

### Contexte socio-démographique

|   | Vendée-Centre | Vendée-Est | Vendée-Ouest | Vendée-Sud | Vendée |
|---|---------------|------------|--------------|------------|--------|
| Densité de population                               | 83,0          | 85,0       | 103,0        | 54,0       | 80,0   |
| Part des ménages ouvriers ou employés (en %)        | 33,2          | 37,5       | 26,8         | 30,7       | 31,5   |
| Part des familles monoparentales (en %)             | 12,0          | 7,1        | 12,7         | 12,0       | 11,0   |
| Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %) | 30,5          | 27,3       | 35,0         | 36,8       | 32,0   |
| Indice de vieillissement                            | 28,0          | 26,0       | 50,0         | 47,0       | 37,0   |
| Part des moins de 25 ans (en %)                     | 31,9          | 33,1       | 25,9         | 28,2       | 29,7   |
| Part des 60 ans ou plus (en %)                      | 20,9          | 20,0       | 30,8         | 28,3       | 25,0   |

Source : INSEE - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)



## Une population plus dense dans le nord du département ainsi que dans les îles

**Indicateur :** densité de population définie comme le nombre d'habitants au km<sup>2</sup> (mars 1999).

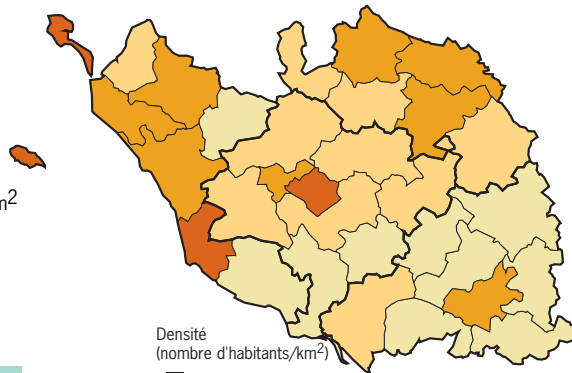
**Intérêt :** permet de visualiser les territoires fortement peuplés et inversement ceux faiblement peuplés.

539 215 habitants ont été recensés, en 1999, dans le département de Vendée. Entre 1990 et 1999 la population a augmenté de 0,64 % par an. Cette progression, due principalement au mouvement migratoire, mais aussi à l'excédent des naissances sur les décès, est nettement supérieure à la moyenne française : + 0,37 %.

La Vendée affiche une densité moyenne de 80 habitants au km<sup>2</sup>, faible en regard de la moyenne française : 108 habitants au km<sup>2</sup>. Plus de la moitié des habitants du département réside dans une commune rurale contre seulement un quart des Français. Neuf cantons présentent une densité de population inférieure à 50 habitants par km<sup>2</sup>. La population est 8 fois plus dense dans le canton des Sables-d'Olonne que dans celui de Chaillé-les-Marais. La densité est maximum dans les villes des Sables-d'Olonne et de La Roche-sur-Yon avec respectivement 1 754 et 563 habitants au km<sup>2</sup>.

Outre les principaux centres urbains, la population est plus dense que la moyenne dans les îles ainsi qu'au nord-est de la Vendée. Aux confins de la Loire-Atlantique et du choletais, les cantons de Montaigu et Mortagne-sur-Sèvre s'avèrent parmi les plus denses du département. Les territoires les moins peuplés se situent au sud. ■

Moyenne Vendée : 80 hab. au km<sup>2</sup>  
Moyenne Pays de la Loire : 100 hab. au km<sup>2</sup>  
Moyenne France : 108 hab. au km<sup>2</sup>



Densité (nombre d'habitants/km<sup>2</sup>)  
■ 197 ou plus  
■ de 82 à moins de 197  
■ de 56 à moins de 82  
■ moins de 56

© IGN - Insee 2005

Source : INSEE Recensement de la population 1999

Les cartes qui suivent présentent les niveaux de l'indicateur par canton (ou pseudo-canton).

## Une population plus jeune au nord-est et à La Roche-sur-Yon, plus âgée sur le littoral et au sud

**Indicateur :** nombre des personnes âgées de 75 ans ou plus rapporté au nombre des personnes de moins de 20 ans (mars 1999).

**Intérêt :** indique le vieillissement de la population

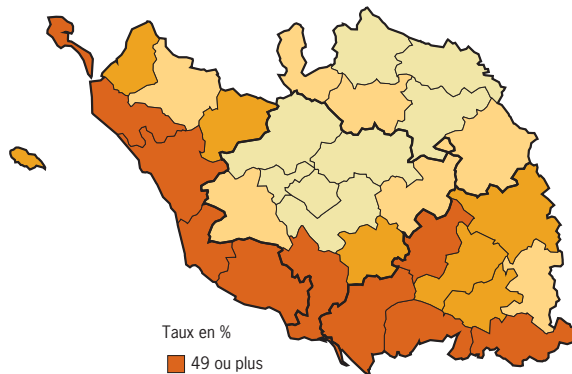
La Vendée est un département relativement âgé : en 1999, l'âge moyen des habitants était de 40 ans contre 38 ans pour les Pays de la Loire et 39 ans pour la France. Un habitant de Vendée sur quatre est âgé d'au moins 60 ans. Cette proportion est supérieure aux moyennes régionale (22 %) et nationale (21 %). Grâce à l'arrivée de retraités mais aussi à l'augmentation continue de l'espérance de vie, le nombre de seniors a progressé deux fois plus vite que la population totale entre 1990 et 1999.

Parmi les 135 000 seniors, plus de 47 000 ont au moins 75 ans. Les 130 000 jeunes de moins de 20 ans représentent 24 % de la population du département. Le ratio du nombre des personnes de 75 ans et plus rapporté à celui des jeunes de moins de 20 ans s'établit à 37 % en moyenne en Vendée.

Cet indice de vieillissement se situe à des niveaux très différents au sein du département. Les zones les plus jeunes sont situées autour et à La Roche-sur-Yon ainsi qu'au nord-est de la Vendée. Cette situation est due à la présence de nombreux ménages avec de jeunes enfants attirés par les emplois qui y sont offerts.

Les territoires vieillissants se situent à l'ouest en proximité de l'océan, plus particulièrement dans les cantons de Talmont-Saint-Hilaire, Les Sables-d'Olonne, Noirmoutier, Saint-Jean-de-Monts mais aussi au sud-ouest. Dans ces cantons, le rapport entre les plus âgés, 75 et plus, et les moins de 20 ans y est égal ou supérieur à 50 pour 100. Plusieurs phénomènes se conjuguent pour expliquer ce vieillissement : l'attrait des retraités pour la côte vendéenne, le vieillissement naturel de la population ainsi que le départ de jeunes pour étudier ou à la recherche d'emplois non saisonniers. ■

Moyenne Vendée : 37,0 %  
Moyenne Pays de la Loire : 31,0 %  
Moyenne France : 31,3 %



Taux en %  
■ 49 ou plus  
■ de 38 à moins de 49  
■ de 29 à moins de 38  
■ moins de 29

© IGN - Insee 2005

Source : INSEE Recensement de la population 1999

## Des ménages d'ouvriers dans les Mauges, des retraités sur le littoral

En Vendée, moins du tiers des ménages a comme personne de référence, en 1999, un actif ouvrier ou employé. La catégorie la plus répandue est celle des retraités qui représentent 36 % des ménages. Viennent ensuite les ouvriers (24 %), devant les cadres et professions intermédiaires (au total 16 %) et les employés (8 %).

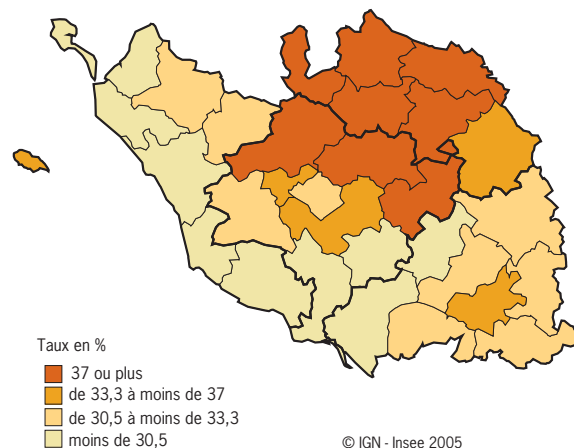
La structure socioprofessionnelle de la Vendée, se distingue de celle de la France par une proportion plus élevée de retraités, d'ouvriers et d'agriculteurs et par un déficit de cadres. Le poids élevé des ménages ouvriers dans un canton ne peut pas être interprété, dans le contexte vendéen actuel de l'emploi, comme un facteur de précarité.

L'analyse de la répartition socioprofessionnelle dans le département fait ressortir des territoires aux caractéristiques marquées. À l'ouest le poids des ménages retraités est très important avec en tête la ville des Sables-d'Olonne (52 % de ménages retraités). Dans les cantons situés au nord-est du département, les ménages d'ouvriers sont les plus nombreux. La Roche-sur-Yon et ses cantons proches se singularisent avec la proportion la plus élevée de ménages de cadres ou de professions intermédiaires. Le sud du départe-

tement se situe dans une position intermédiaire avec une proportion des ménages ouvriers et employés voisine de la moyenne départementale et une proportion supérieure à la moyenne de retraités.■

**Indicateur :** part des chefs de ménage ouvriers et employés parmi l'ensemble des chefs de ménage (mars 1999).

**Intérêt :** les ménages dits « populaires » (ouvriers ou employés) sont plus exposés au risque de précarité monétaire.



Source : INSEE Recensement de la population 1999

Moyenne Vendée : 31,5 %  
Moyenne Pays de la Loire : 32,1 %  
Moyenne France : 30,9 %

## Des familles monoparentales assez peu représentées

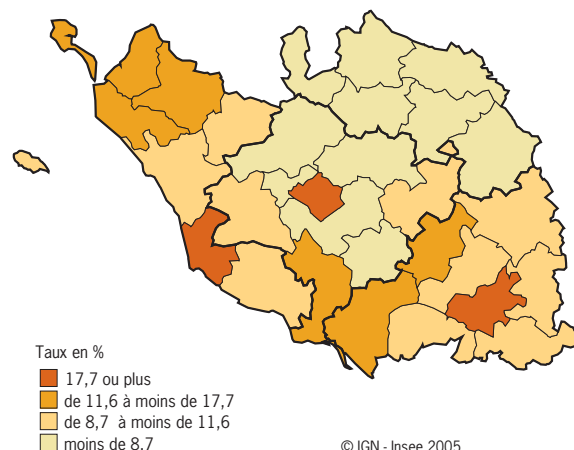
En 1999, 215 000 ménages résidaient en Vendée. Ceux-ci comprennent 2,5 personnes en moyenne, légèrement plus que la moyenne nationale ou régionale (2,4). La Vendée se distingue de la moyenne nationale par une fréquence plus élevée de couples sans enfant au foyer. En revanche, personnes seules et familles monoparentales sont moins fréquemment représentées. Un peu plus d'un ménage sur dix ne compte qu'une seule personne. Six fois sur dix, il s'agit d'une femme.

Plus de 77 000 familles hébergent à leur foyer au moins un enfant de moins de 25 ans. Parmi celles-ci, on recense 8 500 familles monoparentales soit 11 % des familles. Cette proportion situe la Vendée très en retrait de la moyenne nationale (17 %). Ces familles monoparentales résident surtout dans les grandes villes, à l'exception notable des Herbiers. Elles sont aussi plus fréquentes dans les cantons situés à l'ouest et au sud.

Environ 14 000 enfants de moins de 25 ans vivent avec un seul parent et 132 000 avec leurs deux parents. Les familles de trois enfants ou plus représentent près du quart des familles avec enfants (22 %). Cette proportion est supérieure à la moyenne nationale (20 %).■

**Indicateur :** part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans (mars 1999).

**Intérêt :** les familles monoparentales sont surexposées aux risques de précarité.



Source : INSEE Recensement de la population 1999

Moyenne Vendée : 11,0 %  
Moyenne Pays de la Loire : 13,2 %  
Moyenne France : 17,4 %



## Des couples monoactifs dans les villes de l'ouest et du sud et à La Roche-sur-Yon

**Indicateur** : part des familles dont un seul parent travaille dans l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans (mars 1999).

**Intérêt** : les études de l'observatoire national de la pauvreté montrent que les familles dont un seul parent travaille sont plus exposées à la pauvreté.

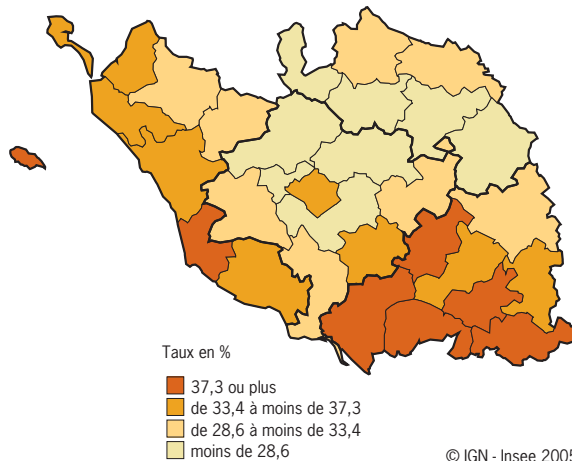
En 1999, la Vendée comptait 240 000 actifs (individus ayant un emploi, chômeurs ou militaires du contingent). Pour 100 personnes âgées de 20 à 59 ans, on recense 84 actifs. Le taux d'activité masculin s'établit à 90,2 % (proche de son niveau de 1990) et le taux féminin à 78,4 % (en progression par rapport à 1990).

Les femmes représentent 45 % de la population active, proportion voisine des niveaux ligériens et français .

Parmi les 77 000 familles hébergeant au moins un enfant âgé de moins de 25 ans, moins du tiers (32 %) comprennent un seul parent en emploi. Il s'agit soit de couples avec enfants dont seulement un des deux conjoints travaille, soit de familles monoparentales. La monoactivité peut être considérée comme un facteur de précarité ou de fragilité. De ce point de vue, la situation vendéenne semble globalement plus favorable avec une part de ces familles en retrait par rapport au taux national (39 %).

En Vendée, ces familles habitent surtout dans les villes et en particulier dans celles situées à l'ouest et au sud du département du fait de l'importance des familles monoparentales. Les taux de monoactivité les plus élevés, proches de 40 % ou supérieurs, s'observent dans la ville des Sables-d'Olonne ainsi que dans les cantons de Luçon et Fontenay-le-Comte. En revanche, les familles monoactives sont proportionnellement moins nombreuses dans le territoire de Vendée-Est ainsi que dans les cantons proches de la voie rapide reliant La Roche-sur-Yon et Nantes. ■

Moyenne Vendée : 32,0 %  
Moyenne Pays de la Loire : 33,6 %  
Moyenne France : 39,3 %



Source : INSEE Recensement de la population 1999



La précarité est modérée en Vendée. Elle se répartit de manière inégale dans le département : la ville de la Roche-sur-Yon et le Sud-Vendée, moins favorisés s'opposent aux cantons du nord-est du département. Une exception à ce constat : les personnes âgées en situation difficile sont présentes sur l'ensemble des territoires vendéens.

**D**U POINT DE VUE de la précarité et de la pauvreté, le département de Vendée peut être partagé en trois zones. La première, où la précarité est la plus marquée, inclut les deux villes de La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte et huit cantons du Sud-Vendée. La seconde correspond au littoral vendéen, les niveaux de difficultés y sont moindres. La troisième, où la précarité est peu présente, regroupe le grand quart nord-est de la Vendée.

Les niveaux observés en Vendée sont inférieurs à ceux constatés en France et dans d'autres départements des Pays de la Loire comme le département voisin du Maine-et-Loire. C'est notamment le cas pour la part des ménages bénéficiant d'un des quatre minima sociaux (RMI, API, AAH, ASV).

### Précarité urbaine à la Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte

Les deux villes de La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte affichent les niveaux les plus élevés de Vendée pour la plupart des indicateurs retenus : part des ménages en dessous du seuil de pauvreté, part des ménages bénéficiaires de minima sociaux ou dépendant des prestations sociales pour au moins 50 % de leurs ressources. Cette situation est à mettre en relation avec le nombre important des chômeurs, des bénéficiaires du RMI et des familles monoparentales. Plus de 10 % des ménages à La Roche-sur-Yon et 15 % à Fontenay-le-Comte rencontrent des difficultés financières et bénéficient de minima sociaux. Cette précarité en milieu urbain est un phénomène propre à de nombreuses villes.

Dans les cantons du Sud-Vendée, hors Fontenay-le-Comte, la situation est un peu moins difficile mais les indicateurs de pauvreté et de précarité demeurent néanmoins supérieurs à leurs niveaux vendéens.

### La situation sur le littoral est plus favorable et le nord-est vendéen relativement préservé

La situation sur le littoral vendéen est plus favorable. Les niveaux de difficultés se situent en deçà des moyennes vendéennes tant pour la part des ménages sous le seuil de pauvreté que pour les autres indicateurs. Une exception à ce constat concerne les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion. L'ouest de la Vendée arrive en première position pour la proportion des allocataires dans la population des 25-59 ans. Ils résident surtout dans les villes du littoral.

Le nord-est vendéen est peu touché par la précarité. Ce territoire autour des Herbiers affiche les valeurs les plus faibles pour tous les indicateurs, excepté la proportion de bénéficiaires de l'ASV. Cette situation vaut pour tout le territoire et s'étend aux cantons proches situés plus au centre du département : Les Essarts, Le Poiré-sur-Vie, La Mothe-Achard et aux cantons entourant La Roche-sur-Yon.

### Les personnes âgées en situation de précarité sont présentes dans tous les territoires vendéens

Aux difficultés propres aux zones urbaines s'ajoute en Vendée une pauvreté des personnes âgées en milieu rural. 5 100 personnes de plus de 60 ans perçoivent une allocation supplémentaire vieillesse (ou minimum vieillesse), soit 3,8 % de cette classe d'âge. Ces personnes sont présentes dans tous les territoires vendéens y compris au nord-est. La proportion de bénéficiaires de l'ASV est cependant très variable selon les cantons. Elle est plus faible sur le littoral, la population retraitée y étant globalement plus aisée. ■

## Indicateurs sur la précarité dans les territoires

|   | Vendée-Centre | Vendée-Est | Vendée-Ouest | Vendée-Sud | Vendée |
|---|---------------|------------|--------------|------------|--------|
| Part des ménages à bas revenus (en %)   | 9,6           | 6,3        | 8,4          | 9,8        | 8,5    |
| Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %) | 6,9           | 4,2        | 5,9          | 7,6        | 6,2    |
| Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)                               | 8,3           | 5,8        | 6,8          | 9,5        | 7,5    |
| Part des bénéficiaires du RMI parmi les 25-59 ans (en %)                              | 1,6           | 0,6        | 2,1          | 2,0        | 1,6    |
| Bénéficiaires de l'ASV parmi les 60 ans ou plus (en %)                                | 4,8           | 4,1        | 2,7          | 4,1        | 3,8    |

Source : INSEE recensement de la population 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002 - MSA - CNAV



## Moins de ménages à bas revenus dans le quart nord-est du département

**Indicateur :** part des ménages (étudiants et personnes de plus de 65 ans exclus) en dessous du seuil de pauvreté (698 euros mensuel par unité de consommation en 2002). Le seuil de pauvreté est égal à la demi-médiane du revenu disponible des ménages français par unité de consommation.

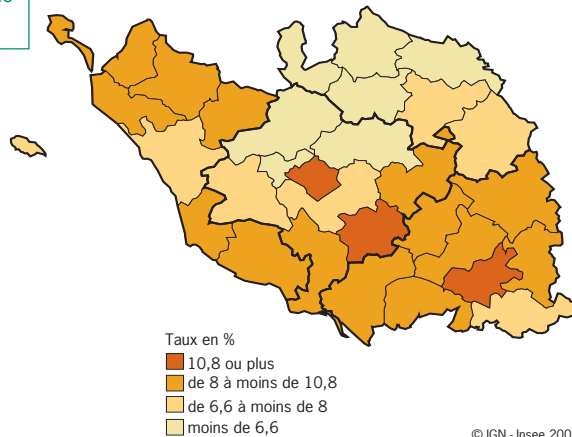
**Intérêt :** cet indicateur permet de définir la part de ménages « pauvres » relativement à l'ensemble des ménages.

Moyenne Vendée : 8,5 %  
Moyenne Pays de la Loire : 9,9 %  
Moyenne France : non disponible

Au 31 décembre 2002, 18 300 allocataires de la CAF ou de la MSA de Vendée disposaient d'un revenu par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté. Ainsi pour 100 ménages résidant en Vendée, on dénombre 8,5 ménages à bas revenus. Les allocataires CAF représentent 90 % de ces ménages à bas revenus, tandis que 10 % relèvent de la MSA.

Les cantons de Vendée ne présentent pas d'énormes disparités quant à la part de ménages à bas revenus qui y résident. Néanmoins la proportion de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté résidant dans la ville de La Roche-sur-Yon est plus de deux fois supérieure à celle des cantons de Rocheservière ou de Saint-Fulgent. La pauvreté monétaire est comme au niveau national un phénomène urbain : les six principales villes hébergent un tiers de ces ménages.

La répartition des ménages « pauvres » en Vendée met en évidence une opposition entre le quart nord-est où ils sont moins présents et le reste du département. Les cinq cantons où la part des ménages à bas revenus est la plus élevée sont, outre La Roche-sur-Yon, quatre cantons situés dans la moitié sud : Fontenay-le-Comte, Mareuil-sur-Lay-Dissais, Chaillé-les-Marais et Luçon. Selon les zones, il s'agit soit d'une pauvreté rurale (personnes âgées, chômeurs), soit d'une pauvreté urbaine (bénéficiaires du RMI, familles monoparentales, chômeurs), parfois des deux. Sept cantons où les ménages « pauvres » sont proportionnellement moins nombreux se situent au nord-est de la Roche-sur-Yon. ■



Source : INSEE Recensement de la population 1999 - CAF Vendée - MSA

## Plus de 6% des ménages vendéens dépendent de prestations sociales

**Indicateur :** part des ménages dont les ressources sont composées pour au moins 50 % de prestations sociales sur l'ensemble des ménages (décembre 2002).

**Intérêt :** les ménages dépendant « fortement » des prestations sont en situation de grande précarité car dépendants de la législation sociale (et à durée limitée) et de la composition familiale.

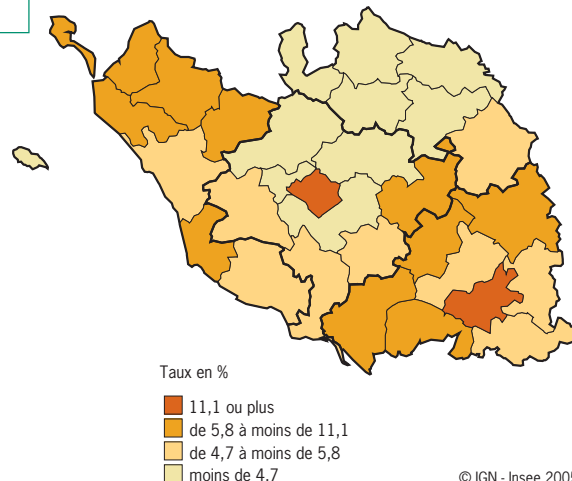
Moyenne Vendée : 6,2 %  
Moyenne Pays de la Loire : 7,5 %  
Moyenne France : non disponible

Fin 2002, 13 200 ménages allocataires des CAF ou de la MSA disposaient d'un revenu dont plus de la moitié provenait de prestations versées par ces organismes. Ces prestations pouvaient être des prestations familiales, des aides au logement ou un des trois minima sociaux : RMI, API ou AAH.

Pour 100 ménages vendéens, 6,2 ménages dépendent de ces prestations sociales pour plus de la moitié du total de leurs ressources. Les allocataires CAF représentent 89 % de ces ménages à bas revenus, tandis que 11 % sont adhérents de la MSA.

Les disparités entre cantons sont réelles. Ainsi, dans le canton de Fontenay-le-Comte, la proportion d'allocataires dépendant des prestations est triple de celle du canton des Essarts ou celui de Rocheservière. Un quart des ménages vivent à La Roche-sur-Yon ou à Fontenay-le-Comte.

L'analyse spatiale de la répartition des allocataires dépendant des prestations pointe deux des principales villes dans laquelle la proportion de ces allocataires est supérieure à 11 %. Elle oppose aussi, comme pour les bas revenus, les cantons situés autour de la ville centre ou au nord-est du département, où les ménages en situation de dépendance vis à vis des prestations sociales sont plus rares, aux autres territoires à l'ouest et au sud. ■



Source : INSEE Recensement de la population 1999 - CAF Vendée - MSA

## 16 200 ménages résidant en Vendée bénéficient d'un des quatre minima sociaux

Fin 2002, près de 16 200 ménages résidant en Vendée bénéficient d'au moins un des quatre minima sociaux : RMI, API, AAH ou ASV. Pour 3 900 bénéficiaires il s'agit du revenu minimum d'insertion, de l'allocation de parent isolé pour 1 000 d'entre eux, de l'allocation d'adulte handicapé pour 6 400 et de l'allocation de solidarité vieillesse pour les 5 100 autres. Sur 100 ménages vendéens, 7,5 perçoivent un des quatre minima sociaux précédents.

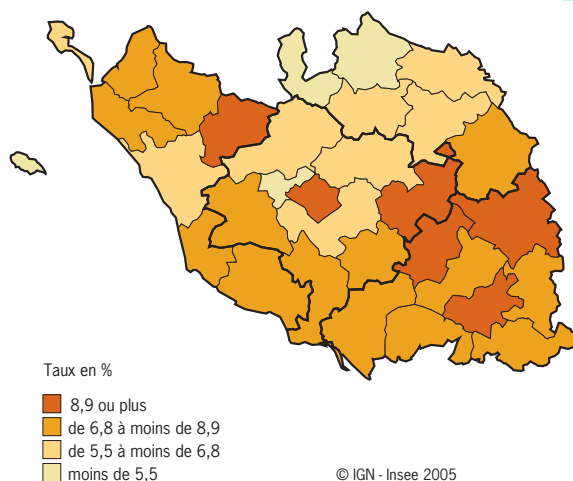
La proportion de bénéficiaires de minima sociaux est trois fois plus élevée dans le canton de Fontenay-le-Comte qu'à l'île d'Yeu. La moitié des cantons affiche une part de ménages bénéficiaires comprise entre 6 % et 7,9 %.

La répartition des ménages bénéficiant de minima sociaux fait ressortir une proportion plus importante dans les zones plus âgées et rurales. Il s'agit fréquemment de personnes âgées percevant l'ASV. Toute la partie sud du département, affiche ainsi des taux élevés de bénéficiaires. Sur le littoral où la population retraitée est plus favorisée, les proportions de bénéficiaires de minima sociaux sont proches de la moyenne départementale. Les taux sont plus faibles au centre et au nord-est du département. Dans ces territoires les ménages sont plus jeunes. La ville

de La Roche-sur-Yon se distingue, comme c'est souvent le cas des villes, avec davantage de ménages bénéficiaires (11 %). Parmi eux on trouve, en particulier, des familles monoparentales, des bénéficiaires du RMI et aussi des retraités moins favorisés.■

**Indicateur** : part des ménages bénéficiant d'un des quatre minima sociaux (RMI, API, AAH ou ASV) sur l'ensemble des ménages (décembre 2002).

**Intérêt** : ces ménages bénéficiant d'un minimum social vivent avec de très faibles revenus et sont en situation d'exclusion.



Moyenne Vendée : 7,5 % (2002)  
Moyenne Pays de la Loire : 9,8 % (1998)  
Moyenne France : 10,6 % (1998)

Source : INSEE Recensement de la population 1999 - CAF Vendée - MSA

## Les bénéficiaires du RMI vivent majoritairement dans les villes mais aussi sur le littoral

Au 31 décembre 2002, 3 900 bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) sont dénombrés en Vendée, un niveau proche de celui du milieu des années quatre-vingt-dix. Pour 100 habitants âgés de 25 à 59 ans, il existe 1,6 bénéficiaire du RMI. Cette proportion est plus de deux fois inférieure au niveau national. Les allocataires de la MSA représentent 5 % des bénéficiaires.

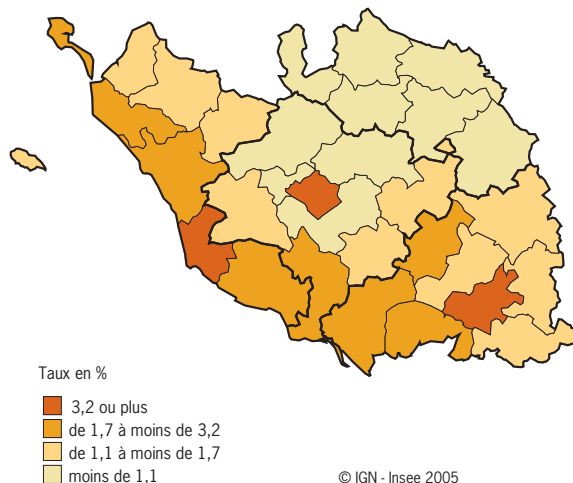
La population concernée par le RMI n'est pas uniformément répartie dans le département. Le taux de bénéficiaire du RMI varie dans un rapport de 1 à 10 entre les cantons de Mortagne-sur-Sèvre ou de La Roche-sur-Yon-Nord et celui de Fontenay-le-Comte.

L'analyse spatiale des bénéficiaires du RMI fait apparaître une progression des taux en allant du nord-est vers l'ouest et met en relief le caractère plus urbain de cette population. En effet, les taux les plus élevés concernent outre la ville centre, où réside un bénéficiaire sur cinq, les villes de Fontenay-le-Comte, des Sables-d'Olonne et de Luçon. En moyenne, la proportion de bénéficiaires dans les six principales villes est deux

fois supérieure à la moyenne départementale. Les villes des Herbiers et de Challans font néanmoins figure d'exception : elles se situent en dessous de la moyenne départementale. Tous les cantons du territoire du service public de l'emploi des Herbiers ainsi que les cantons entourant La Roche-sur-Yon enregistrent très peu de bénéficiaires.■

**Indicateur** : part des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion sur la population âgée de 25 à 59 ans (décembre 2002).

**Intérêt** : allocation différentielle ; le RMI est attribué à des personnes sans (ou pratiquement sans) ressources et ayant vocation à entrer dans la population active.



Moyenne Vendée : 1,6 %  
Moyenne Pays de la Loire : 2,6 %  
Moyenne France : 3,5 %

Source : INSEE Recensement de la population 1999 - CAF Vendée - MSA



## Les bénéficiaires de l'ASV sont nombreux dans le monde rural

**Indicateur :** part des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire de vieillesse (ASV) parmi les personnes âgées d'au moins 60 ans (décembre 2002). Ne sont pris en compte que les allocataires de la MSA ou de la CNAV.

**Intérêt :** l'ASV est versée à des personnes âgées dont les revenus sont inférieurs au minimum vieillesse. Il s'agit d'un indicateur de pauvreté des personnes âgées.

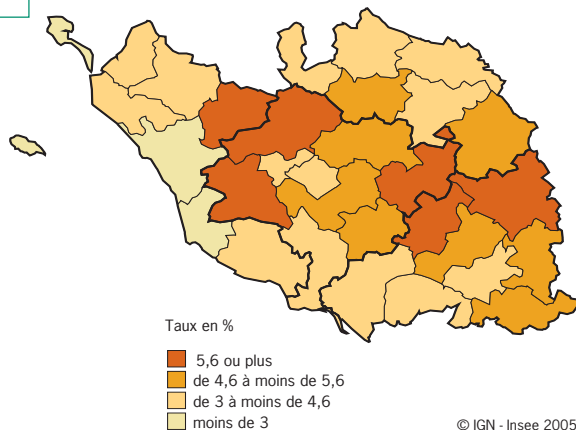
En 2003, environ 5 100 retraités résidant en Vendée perçoivent une allocation supplémentaire vieillesse (ou minimum vieillesse) versée par la CNAV ou la MSA. Pour 100 personnes âgées d'au moins 60 ans, 3,8 reçoivent l'ASV. Cette allocation de solidarité, versée sous conditions de ressources assure un revenu minimum à

l'ensemble de la population âgée. Un peu moins de la moitié de ces retraités (46 %) sont des adhérents de la MSA.

La proportion de bénéficiaires de l'ASV est très variable selon les cantons. Ainsi, elle est huit fois plus élevée dans les cantons de Palluau ou du Poiré-sur-Vie qu'à l'île d'Yeu.

L'ASV concerne de nombreux agriculteurs ou agricultrices retraités dont la retraite est faible. Les bénéficiaires de l'ASV sont proportionnellement plus nombreux dans les cantons ruraux du centre et du sud du département. Ils le sont en revanche moins dans les grands pôles urbains ainsi que sur le littoral. Les retraités ont, en moyenne, sur le littoral des revenus plus élevés. ■

Moyenne Vendée : 3,8 %  
Moyenne Pays de la Loire : 3,2 %  
Moyenne France : 3,9 %



Source : INSEE - recensement de la population 1999 - CPAM Vendée - MSA



Dans un contexte globalement positif, la situation de l'emploi en Vendée présente des contrastes entre territoires. Les demandeurs d'emploi sont moins nombreux à l'est du département.

LA SITUATION de l'emploi en Vendée est globalement favorable comparée à la situation nationale. La population active vendéenne s'est accrue de plus de 24 000 personnes entre 1990 et 1999, soit de 11 %. Sur la même période, le nombre des emplois en Vendée progressait aussi d'un peu plus de 11 %, soit deux fois plus qu'au niveau national.

Fin 2003, L'ANPE comptabilise 17 400 demandeurs d'emploi de catégorie 1 (immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein) soit 7,2 demandeurs d'emploi de catégorie 1, pour 100 actifs (recensés en 1999). En dépit d'une dégradation de la situation courant 2003, qui se traduit par la progression conjointe du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 et de catégorie 6 (personnes non immédiatement disponibles), la Vendée se situe parmi les départements les moins touchés de France par le chômage.

Au sein du département la situation est cependant contrastée. La situation est beaucoup plus favorable dans l'est vendéen et dans une moindre mesure au centre du département avec respectivement 4,7 et 6,5 demandeurs d'emploi pour 100 actifs. Elle est moins positive dans le sud de la Vendée (7,6 %) et surtout dans la partie ouest qui se situe, avec 9,9 % demandeurs de catégorie 1 dans la population active, au niveau moyen métropolitain.

### Le littoral vendéen attire des demandeurs d'emploi venant d'autres départements

L'ouest de la Vendée attire de nombreux demandeurs d'emploi en provenance d'autres départements et en particulier de la région parisienne. Ce phénomène, concentré sur les cantons littoraux, tend à s'accroître sur la période récente. Ces chômeurs, à la recherche d'un cadre de vie plus agréable, créateurs potentiels d'entreprises, alimentent les chiffres de l'ANPE pour des durées plus ou moins longues, leurs métiers n'étant

pas toujours adaptés au contexte vendéen. Ils représentent une fraction non négligeable des nouveaux inscrits et expliquent pour partie les écarts constatés avec les autres territoires.

En termes de chômage des jeunes ou de chômage de longue durée (plus d'un an), les quatre territoires se positionnent dans le même ordre que précédemment : de l'est vers le centre, le sud, puis l'ouest qui affiche les niveaux les plus élevés. Pour ces deux indicateurs les écarts entre territoires sont néanmoins d'ampleur moindre en particulier pour les trois territoires les plus touchés par ces difficultés. L'est vendéen se distingue aussi par des taux inférieurs pour le chômage des jeunes.

### Sur le plan de la formation, la situation est plus homogène

Sur le plan de la formation et de l'insertion dans la vie active, la situation est beaucoup plus homogène et les écarts entre territoires peu significatifs. Le bon niveau de réussite scolaire appréciée à partir du taux de succès au brevet des collèges est observé sur tout le département. Le niveau de formation scolaire en Vendée était, en 1999, légèrement inférieur à la moyenne nationale dans trois territoires sur quatre, sans que l'on puisse en déduire, au vu de la situation économique actuelle, des effets négatifs évidents sur l'emploi.

En Vendée les jeunes sont globalement plus souvent actifs que dans d'autres départements, notamment du fait d'un nombre plus limité d'établissements de formation. La répartition inégale de ces établissements de formation selon les territoires explique pour partie les écarts, par ailleurs faibles, en termes de taux d'activité des jeunes. Les proportions élevées de jeunes actifs observées à l'ouest et à l'est révèlent aussi les possibilités d'emploi que ces territoires offrent aux moins de 25 ans dans différents secteurs : tourisme, bâtiment, industrie. ■

## Indicateurs sur l'emploi, la qualification et l'insertion

|   | Vendée-Centre | Vendée-Est | Vendée-Ouest | Vendée-Sud | Vendée |
|---|---------------|------------|--------------|------------|--------|
| Taux de réussite aux brevets des collèges (en %)              | 87,5          | 87,7       | 87,4         | 83,1       | 86,8   |
| Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)         | 37,5          | 44,1       | 47,2         | 41,2       | 42,1   |
| Taux de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)         | 16,9          | 11,0       | 20,6         | 18,3       | 16,6   |
| Taux de chômage (en %)  | 6,5           | 4,7        | 9,9          | 7,6        | 7,2    |
| Taux de chômage de longue durée (en %)                        | 22,4          | 18,1       | 26,3         | 24,3       | 23,6   |
| Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %) | 34,4          | 39,9       | 38,1         | 40,2       | 37,7   |

Source : INSEE Recensement de la population 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2003) - Inspection Académique (année 2003)



## Des résultats au brevet des collèges au-dessus du niveau national dans les quatre territoires

**Indicateur :** taux de réussite au brevet des collèges, ratio des admis sur les présents, localisés au lieu du collège (2003).  
NB : six cantons ne disposent pas de collège.

**Intérêt :** indicateur de réussite scolaire à la fin du cursus commun à tous les élèves.

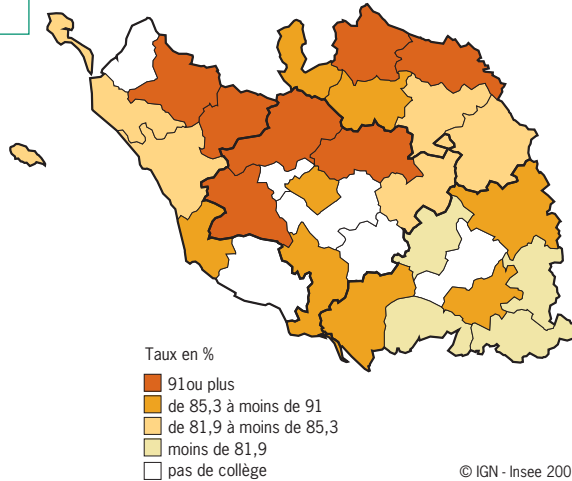
En 2003, 28 000 jeunes sont scolarisés dans les 62 collèges de Vendée. Plus de la moitié le sont dans le secteur privé. Au terme du collège, le brevet est attribué sur la base des notes à l'examen et des résultats obtenus en classes de

quatrième et troisième. En 2002, la Vendée avec 85 % d'admis se situait en huitième position des départements français.

En 2003, 6 100 élèves se sont présentés au brevet des collèges en Vendée. Ils ont été près de 5 300 admis, soit 87 %. Le taux de réussite en métropole est, la même année, de 79 %.

Les disparités selon les zones d'implantation des collèges ne sont pas très importantes. Toutes les grandes villes et tous les territoires du service public de l'emploi affichent un niveau de réussite au brevet supérieur au niveau moyen national. Les résultats, quoique très bons, sont néanmoins légèrement moins brillants dans le territoire de Fontenay-le-Comte. ■

Moyenne Vendée : 87 %  
Moyenne Pays de la Loire : 84 %  
Moyenne France : 79 %



Source : IINSEE - Inspection Académique de Vendée

## Les jeunes actifs sont proportionnellement plus nombreux dans les cantons du nord-ouest du département

**Indicateur :** part des actifs au sens du recensement de la population (ayant un emploi ou chômeur ou militaire du contingent) âgés de 16 à 24 ans dans la population totale correspondante (mars 1999).

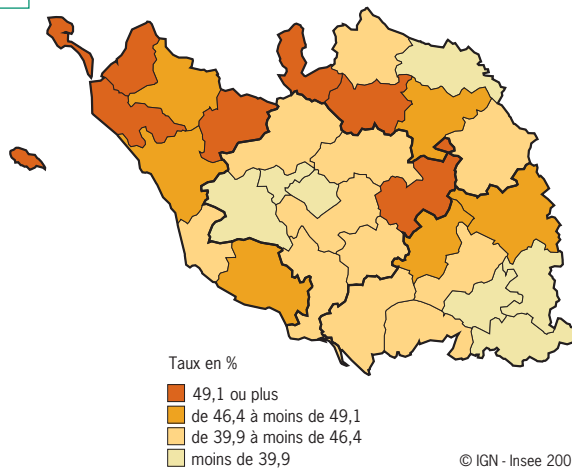
**Intérêt :** rapproché au taux de chômage des jeunes, permet de mesurer l'insertion des jeunes dans la vie active

En mars 1999, 60 600 jeunes habitants de Vendée, âgés de 16 à 24 ans ont été recensés comme actifs. Les jeunes scolarisés et les étudiants sont considérés comme inactifs. Pour 100 jeunes âgés de 16 à 24 ans résidant dans

le département, on compte 42 actifs. Le taux d'activité des jeunes vendéens est supérieur à celui de la région des Pays de la Loire du fait d'une proportion plus faible d'étudiants.

Les taux d'activité des jeunes sont relativement hétérogènes au sein du département. Entre la ville de la Roche-sur-Yon et le canton de Noirmoutier-en-l'île, les taux varient dans un rapport de 1 à 1,8. Les taux sont plus élevés dans les zones attractives en termes d'emploi mais la présence d'établissements de formation tend à faire baisser les taux d'activité. Au centre du département, autour de La Roche-sur-Yon, les taux d'activité plus faibles s'expliquent avant tout par la présence d'étudiants en nombre plus important. A contrario l'absence d'établissements d'enseignement supérieur explique les taux élevés observés par exemple dans les îles ou dans le nord-ouest du département ainsi que dans les cantons de Rocheservière ou de Saint-Fulgent. Dans le sud, des taux d'activité faibles sont en rapport avec une offre d'emplois moins importante. ■

Moyenne Vendée : 42,1 %  
Moyenne Pays de la Loire : 32,5 %  
Moyenne France : 29,8 %



Source : INSEE Recensement de la population 1999

## La géographie des jeunes chômeurs suit celle de l'ensemble des chômeurs

En décembre 2003, l'ANPE dénombrait 4 200 demandeurs d'emploi de catégorie 1 âgés de 16 à 24 ans en Vendée. Pour cent jeunes actifs âgés de 16 à 24 ans on compte ainsi 17 demandeurs d'emploi. Le taux de chômage des jeunes est inférieur aux taux de la région des Pays de la Loire et, très nettement, de la France métropolitaine.

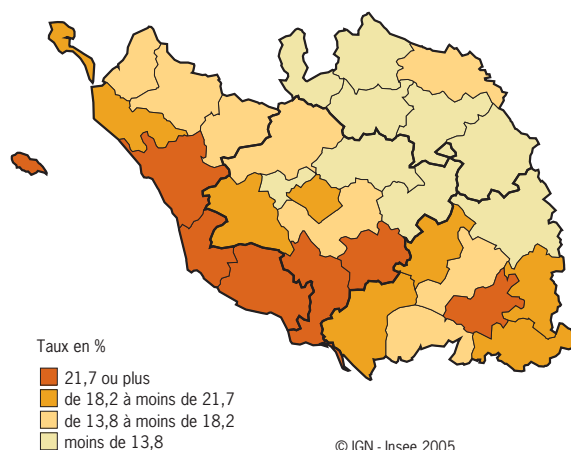
Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est, comme au niveau national, plus du double du taux de chômage global. Les jeunes chômeurs représentent un quart des demandeurs d'emploi. La situation est très contrastée au sein du département. Ainsi, l'indicateur de chômage des jeunes des cantons de Moutiers-les-Mauxfaits ou des Sables-d'Olonne est 2,5 fois supérieur à celui des jeunes du canton des Herbiers.

La géographie du chômage des jeunes dans le département suit celle du chômage. Les communes du littoral et du Sud-Vendée sont beaucoup plus exposées : les taux de chômage des jeunes y sont élevés. Quatre jeunes demandeurs

d'emploi du département sur dix résident dans les cantons côtiers. Le niveau du chômage y est lié pour partie à la saisonnalité des emplois. À l'est du département, les taux de chômage sont nettement inférieurs à la moyenne.■

**Indicateur** : part des demandeurs d'emploi de catégorie 1 âgés de 16 à 24 ans dans la population active de la même classe d'âge (quatrième trimestre 2002).

**Intérêt** : indicateur de référence du chômage des jeunes.



Moyenne Vendée : 16,6 % (fin 2003)  
Moyenne Pays de la Loire : 17,8 % (fin 2002)  
Moyenne France : 20,4 % (fin 2002)

Source : INSEE Recensement de la population 1999

## Un chômage élevé sur le littoral vendéen

Fin 2003, l'ANPE recense 17 400 demandeurs d'emploi de catégorie 1 (à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à plein temps) en Vendée. Parmi eux 9 600 femmes et 7 800 hommes. Pour 100 actifs, on compte 7,2 demandeurs d'emploi. Cet indicateur de chômage se situe, en Vendée, en dessous des moyennes régionale et surtout nationale. Entre décembre 2001 et décembre 2003, le nombre des chômeurs a cependant augmenté de 9 %. La Vendée et surtout sa façade littorale attire aussi des chômeurs venant d'autres horizons.

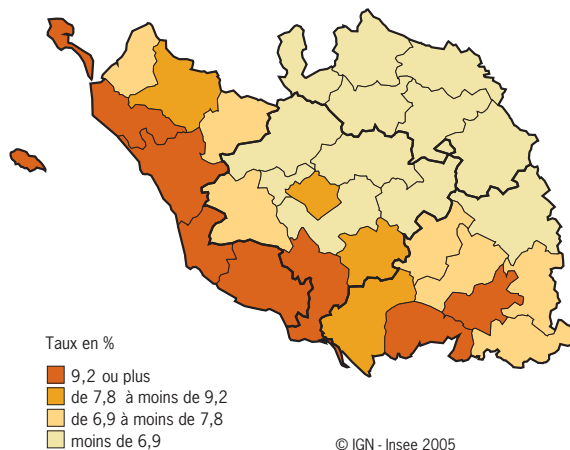
La situation du chômage est contrastée dans le département. Entre le canton des Herbiers et celui de Talmont-Saint-Hilaire cet indicateur de chômage varie dans un rapport de 1 à 2,6. Sur 100 chômeurs vendéens, 45 résident dans les cantons littoraux et 11 dans la ville de La Roche-sur-Yon.

En Vendée, le chômage augmente selon une direction ouest-est. Les cantons du littoral affichent les niveaux les plus élevés, suivi des cantons

contigus situés en deuxième ligne. Il s'agit pour ces derniers d'un chômage rural. À l'est du département les demandeurs d'emploi sont moins nombreux notamment dans le territoire du service public de l'emploi des Herbiers où le niveau de chômage moyen se situe en dessous de 5 %.■

**Indicateur** : part des demandeurs d'emploi de catégorie 1 (décembre 2003) dans la population active mesurée lors du recensement de la population de mars 1999.

**Intérêt** : indicateur de référence du chômage.



Moyenne Vendée : 7,2 %  
Moyenne Pays de la Loire : 8,4 %  
Moyenne France : 9,9 %

Source : INSEE Recensement de la population 1999 - ANPE



## Un tiers des chômeurs de longue durée réside dans trois cantons

**Indicateur** : part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie 1 (décembre 2003).

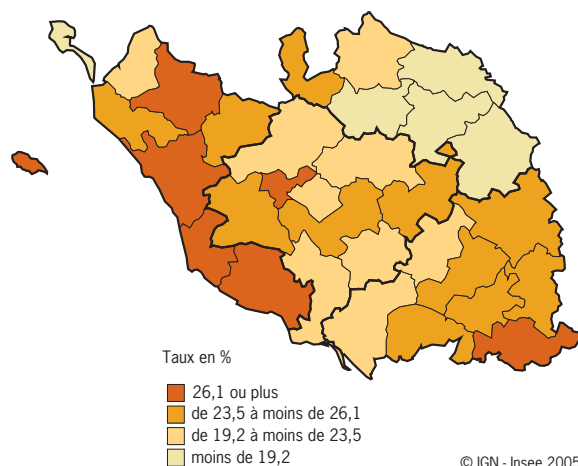
**Intérêt** : le chômage de longue durée dénote une difficulté à retrouver un emploi.

Au 31 décembre 2003, 4 100 demandeurs d'emploi sont inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an. En deux ans, leur nombre a progressé de 12 %, un peu plus vite que l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie 1 (à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à plein temps). Pour 100 demandeurs d'emploi, on compte 24 chômeurs de longue durée fin 2003. Ce taux est inférieur aux niveaux régional (26 %) et surtout national (29 %).

Un tiers des chômeurs de longue durée réside dans trois cantons : Les Sables-d'Olonne, Saint Gilles-Croix-de-Vie et La Roche-sur-Yon-Ville. Entre le canton des Herbiers et celui des Sables-d'Olonne, la part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble des chômeurs varie du simple au double.

La répartition spatiale des chômeurs de longue durée présente de nombreuses similitudes avec celle du chômage dans son ensemble même si elle ne lui correspond pas totalement. Ainsi, chômage et chômage de longue durée se retrouvent sur le littoral. De même, avec moins de 20 % de chômeurs de longue durée, cinq cantons situés à l'est du département affichent des résultats plutôt positifs pour ces deux indicateurs. En revanche, certains cantons comme Challans, La Roche-sur-Yon-Nord ou Maillezaïs, dont le niveau de chômage est proche ou inférieur à la moyenne départementale comptabilisent une proportion importante de chômeurs de longue durée. ■

Moyenne Vendée : 23,6 %  
Moyenne Pays de la Loire : 26,1 %  
Moyenne France : 29,4 %



Source : INSEE - ANPE

© IGN - Insee 2005

## Le centre de la Vendée compte plus de personnes diplômées

**Indicateur** : proportion des individus âgés de 30 à 59 ans qui ont achevé leurs études sans diplôme (mars 1999).

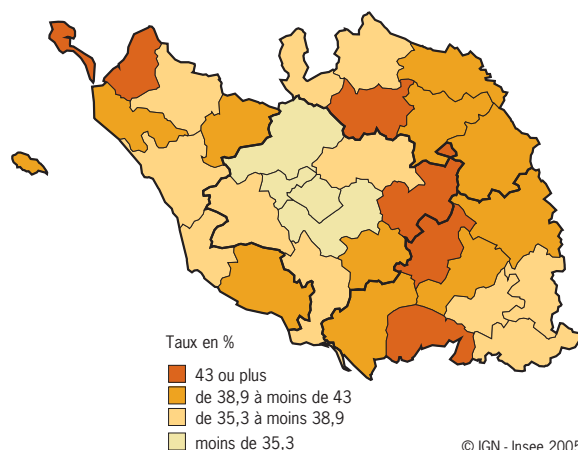
**Intérêt** : les personnes sans diplôme sont souvent moins qualifiées et trouvent plus difficilement un emploi.

En mars 1999, au recensement de la population, 79 500 habitants de Vendée, âgés de 30 à 59 ans, ont déclaré ne pas avoir de diplôme. Pour 100 personnes âgées de 30 à 59 ans, 38 n'ont pas de diplôme. Cette proportion est supérieure à celles des Pays de la Loire et de la France. Seuls six cantons affichent une part d'adultes sans diplôme inférieure au niveau national.

La grande majorité des cantons se situe dans une fourchette de non diplômés comprise entre 36 % et 42 % de la population. Quelques zones se distinguent néanmoins par des niveaux relativement éloignés de la moyenne. Entre le canton de la Roche-sur-Yon-Nord et celui de Beauvoir-sur-Mer la part des personnes sans diplôme passe de 27 % à 49 %, soit un facteur de 1 à 1,8.

Les personnes âgées de 30 à 59 ans sans diplôme se retrouvent plus fréquemment dans les zones rurales aux confins du département. Il s'agit de territoires où la part des habitants âgés d'au moins 40 ans, ayant quitté l'école plus tôt que la génération suivante, est plus élevée. Quatre cantons au centre du département affichent une part d'adultes sans diplôme inférieure ou égale à 34 %. La proportion de non-diplômés y est faible en raison d'une plus grande qualification des actifs. La Roche-sur-Yon et ses communes proches concentrent en effet de nombreux emplois qualifiés liés à des fonctions administratives ou d'enseignement. Dans le nord-est du département, la part des habitants sans diplôme est supérieure à la moyenne, sans que l'on puisse en déduire, en l'état actuel de l'offre d'emploi, un risque accru de chômage. ■

Moyenne Vendée : 37,7 %  
Moyenne Pays de la Loire : 35,3 %  
Moyenne France : 35,8 %



Source : INSEE recensement de la population de 1999

© IGN - Insee 2005



Tout en présentant des aspects positifs et de nombreuses similitudes dans les différents territoires vendéens, la situation en matière de logement distingue les villes de La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte, dans lesquelles la situation apparaît plus précaire.

**L**ES 215 000 RÉSIDENCES principales vendéennes accueillent en 1999, 2,5 personnes par ménage en moyenne. Ce nombre moyen est plus important dans le territoire du service public de l'emploi des Herbiers au nord-est (2,7) que dans les territoires du centre, du sud et surtout dans celui de Challans - Les Sables-d'Olonne à l'ouest (2,3), où les personnes seules ou les couples âgés sont plus nombreux. Le parc des résidences principales est beaucoup plus ancien dans le territoire de Fontenay-le-Comte que dans les autres territoires et en particulier dans celui de Challans - les Sables-d'Olonne. En moyenne la moitié des habitants a emménagé depuis plus de neuf ans, davantage (60 %) vers les Herbiers que sur la façade littorale.

### Un parc constitué essentiellement de maisons individuelles

Représentant 85 % des logements, les maisons individuelles constituent l'essentiel du parc des résidences principales. Les deux tiers des 23 000 logements en immeubles collectifs se situent dans les trois villes des Sables-d'Olonne, La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte. Occupant à peine plus d'un logement sur quatre, les résidents locataires sont très minoritaires dans tous les territoires sauf dans le territoire central. À La Roche-sur-Yon, près de la moitié des ménages louent leur logement.

Très peu de résidences (1 500) sont dépourvues de tout confort. Ces logements sans confort sont trois fois plus nombreux dans le territoire de Fontenay-le-Comte qui en recense 500 que dans celui des Herbiers.

Le parc HLM, avec 17 000 logements en 2002 héberge environ 8 % des ménages. Cette proportion atteint 13 %, sur le territoire de La Roche-sur-Yon. La ville centre, Fontenay-le-Comte et Luçon comptabilisent, ensemble, près de la moitié de l'habitat social.

Le social vendéen est qu'il se compose de nombreuses maisons individuelles. Elles représentent environ 40 % du parc HLM. Au sein du parc social, 834 logements dits « très sociaux » hébergent des ménages particulièrement démunis. Un quart de ces logements sont situés au chef-lieu du département. Les autres sont répartis sur le territoire à raison de 20 logements en moyenne par canton davantage au centre et au sud qu'au nord-est et à l'ouest.

### Un ménage sur quatre perçoit une allocation logement

Près d'un ménage sur quatre perçoit une allocation logement en tant que locataire ou accédant à la propriété. Cette allocation, versée sous conditions de ressources, concerne plus particulièrement les familles monoparentales ou dans lesquelles un seul adulte travaille et les familles nombreuses. Ces familles sont réparties sur tout le territoire vendéen, néanmoins elles sont un peu plus nombreuses dans les territoires du centre et du sud du département et surtout dans les deux villes principales. Ainsi, à La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte l'allocation logement est versée respectivement à 7 530 et 2 130 ménages, soit plus d'un ménage sur trois.

Les bénéficiaires du fonds de solidarité logement sont des ménages en difficulté. La répartition géographique de ces 4 300 ménages oppose la partie sud de la Vendée où ils sont plus répandus à la partie nord-est. ■

### Indicateurs sur le logement dans les territoires

|  | Vendée-Centre | Vendée-Est | Vendée-Ouest | Vendée-Sud | Vendée |
|--|---------------|------------|--------------|------------|--------|
| Taux de logements sociaux (en %)                               | 12,7          | 7,2        | 3,9          | 8,1        | 7,9    |
| Taux de logements très sociaux (en %)                          | 0,6           | 0,3        | 0,3          | 0,4        | 0,4    |
| Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)                   | 2,2           | 1,1        | 2,0          | 2,7        | 2,0    |
| Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %) | 26,1          | 21,4       | 20,7         | 25,1       | 23,2   |
| Taux de résidences principales sans confort (en %)             | 0,6           | 0,4        | 0,6          | 1,3        | 0,7    |

Source : INSEE - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) - DDE de Vendée - MSA

## Les bénéficiaires d'aides au logement sont répartis sur tout le territoire vendéen

**Indicateur :** part des ménages bénéficiant d'une aide au logement (APL, ALS ou ALF) dans l'ensemble des ménages (décembre 2002).

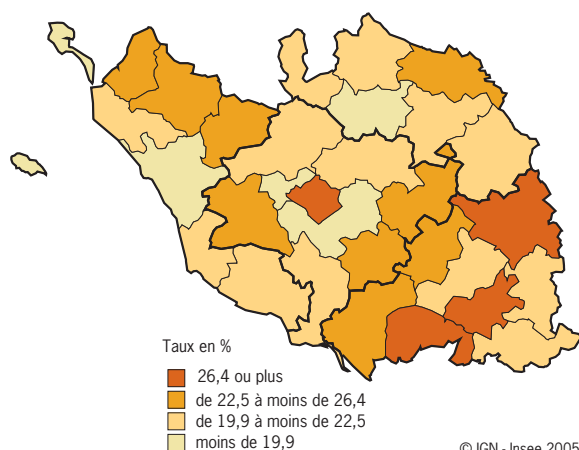
**Intérêt :** les aides au logement sont sous condition de ressources et cet indicateur peut être un indice de faible revenu.

Fin 2002, 49 900 ménages résidant en Vendée bénéficiaient d'une aide au logement (allocation de logement familiale, allocation de logement social ou aide personnalisée au logement). Sur 100 ménages du département, 23 perçoivent une allocation. Cette proportion est inférieure au niveau régional.

Les bénéficiaires sont relativement bien répartis sur le territoire. La plupart des cantons affichent des proportions de bénéficiaires comprises entre 19 et 26 %. Cependant un bénéficiaire sur cinq vit dans la ville de la Roche-sur-Yon, qui accueille aussi plus d'étudiants, ou à Fontenay-le-Comte.

Deux groupes de territoires se distinguent par des taux nettement supérieurs ou inférieurs à la moyenne vendéenne. Dans le premier groupe se trouvent les deux villes déjà citées ainsi que deux cantons du Sud-Vendée, dans le second groupe les îles de Noirmoutier et d'Yeu. Entre la Ville de la Roche-sur-Yon et l'île-d'Yeu, la proportion de bénéficiaires d'aide au logement varie ainsi dans un rapport de un à deux. ■

Moyenne Vendée : 23,2 %  
Moyenne Pays de la Loire : 28,1 %  
Moyenne France : 25,6 %



Source : INSEE Recensement de la population 1999 - CAF Vendée - MSA

## Une part importante des bénéficiaires du FSL réside dans les villes

**Indicateur :** part des ménages bénéficiaires du Fonds de solidarité logement (FSL) sur l'ensemble des ménages (décembre 2002).

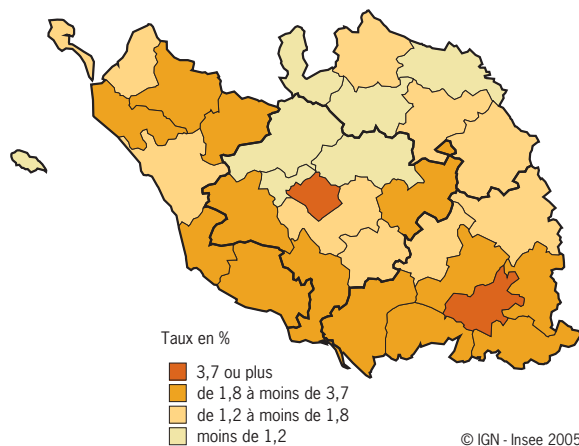
**Intérêt :** il s'agit d'aides financières ponctuelles qui supposent un problème d'accès ou de maintien dans un logement.

Fin 2002, 4 300 ménages vendéens bénéficiaient de fonds de solidarité logement (FSL). Pour 100 ménages du département, on compte ainsi 2 bénéficiaires du FSL. Ces aides sont attribuées à des familles disposant de faibles ressources et qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir.

Onze cantons possèdent une proportion de bénéficiaires du FSL supérieure à la moyenne départementale. Il s'agit en particulier des cantons qui englobent une ville importante, à l'exception du canton des Herbiers. Les six principales villes, concentrent 44 % des ménages bénéficiaires alors qu'elles hébergent au total moins du quart des ménages. Présents dans les villes, les bénéficiaires du FSL sont aussi proportionnellement nombreux dans les cantons de l'ouest et du sud-ouest : Talmont-saint-Hilaire, Moutiers-les-Maufaits, Chaillé-Les-Marais, Saint-Jean-de-Monts. La proportion de bénéficiaires du FSL du canton de Fontenay-le-Comte est sept fois supérieure à celle du canton de Mortagne-sur-Sèvre.

En revanche, les ménages bénéficiaires sont moins nombreux au nord-est du département, dans les cantons les moins touchés par le chômage. Les îles avec 1,2 bénéficiaires pour 100 habitants se situent en dessous de la moyenne départementale. ■

Moyenne Vendée : 2,0 %  
Moyenne Pays de la Loire : non disponible  
Moyenne France : non disponible



Source : NSEE Recensement de la population 1999 - CAF Vendée

## Un parc de logements HLM plus important en milieu urbain et dans l'est du département

En 1999, lors du recensement de la population, 215 000 résidences principales sont dénombrées en Vendée. Sept logements sur dix sont habités par leurs propriétaires, un niveau élevé comparé aux taux national ou régional. Le parc HLM, avec 16 200 unités, début 2002, représente 7,9 % des résidences principales. Le département affiche ainsi une proportion de logements sociaux inférieure de moitié au taux national. Autre spécificité : plus du tiers de ce parc locatif social se compose, en 2002, de maisons individuelles.

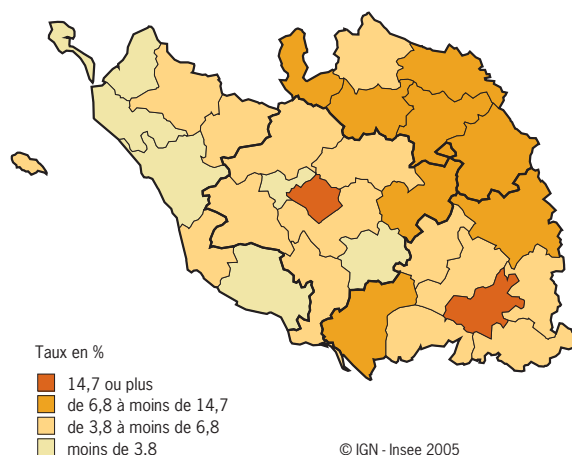
L'habitat HLM n'est pas uniformément réparti sur le territoire vendéen. Entre les cantons de Beauvoir-sur-mer ou Talmont-Saint-Hilaire et la ville de la Roche-sur-Yon, la proportion des logements HLM varie de 1,9 % à 27,3 %, soit dans un rapport de 1 à 14.

Outre la ville de la Roche-sur-Yon qui concentre 34 % du parc départemental, l'habitat HLM est plus fréquent dans les villes de Fontenay-le-Comte (19 %) et Luçon (14 %). Dans tout le reste du département, le parc HLM représente moins de 10 % des résidences principales. Dans le canton des Sables-d'Olonne le parc des résidences principales comprend 1 100 logements

HLM soit 6 % de ce parc. Le parc locatif social est peu répandu, mais présent dans certains cantons de l'est vendéen, où il représente entre 7 et 9 % des résidences principales. ■

**Indicateur** : part des logements HLM publics (décembre 2001) dans l'ensemble des résidences principales (mars 1999).

**Intérêt** : le parc HLM est un parc social dans lequel les ménages à faibles ressources peuvent se loger.



Moyenne Vendée : 7,9 %  
Moyenne Pays de la Loire : 13,9 %  
Moyenne France : 16,0 %

Source : INSEE Recensement de la population 1999 - DDE de la Vendée

## Un quart des logements HLM très sociaux est situé à La Roche-sur-Yon

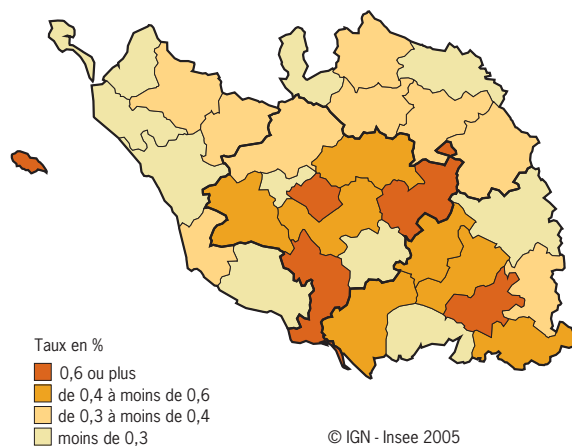
Au sein du parc de logements HLM, certaines habitations sont réservées à des ménages en situation de précarité. Elles sont dites logements HLM « très sociaux ». Ces logements sont très peu nombreux : on en dénombre 830 dans le département de Vendée en 2001. Ces logements « très sociaux » représentent moins de 5 % du parc HLM et 0,4 % de l'ensemble des résidences principales.

Le faible nombre de logements HLM très sociaux rend leur dispersion forte. Ces habitations sont un peu plus fréquentes néanmoins en milieu urbain. La ville centre du département concentre un quart de leur effectif.

Les logements HLM « très sociaux » sont un peu plus répandus dans les cantons du centre et du sud du département. En revanche, on en trouve relativement moins à l'ouest dans les villes et les cantons du littoral vendéen. Le canton de Moutiers-les-Maufaits constitue à ce titre une exception : les 34 logements très sociaux y représentent 16 % du parc HLM. ■

**Indicateur** : part des logements HLM très sociaux dans l'ensemble des résidences principales (décembre 2001).

**Intérêt** : cet indicateur peut traduire l'effort des communes pour loger des ménages en situation précaire.



Moyenne Vendée : 0,4 %  
Moyenne Pays de la Loire : non disponible  
Moyenne France : non disponible

Source : INSEE Recensement de la population 1999 - DDE de la Vendée



## Très peu de logements sans confort

**Indicateur** : part des logements sans confort (ni baignoire, ni douche, ni wc à l'intérieur) dans l'ensemble des résidences principales (mars 1999).

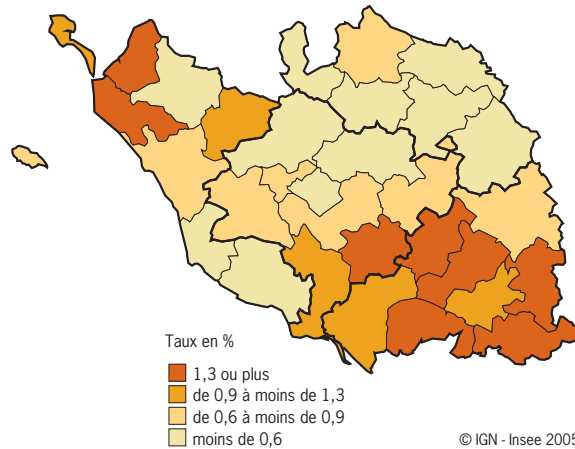
**Intérêt** : les logements sans confort sont habités par des ménages à faibles ressources, souvent des personnes âgées.

En 1999, 215 000 résidences principales ont été recensées en Vendée. Parmi ces résidences principales, certaines ne disposent pas d'installation sanitaire (elles n'ont ni baignoire ni douche) et ne disposent pas de WC à l'intérieur du logement. Cette situation reste très rare pour les Vendéens. En effet, ces habitations dites sans confort sont au nombre de 1 500, soit moins d'une résidence principale sur 100 (0,7 %). L'absence de confort des habitations est liée à

la vétusté du parc. Le parc des résidences principales vendéennes est récent comparé au parc national et même régional. De fait, la part de ces logements est inférieure à ce qu'elle est dans la région et en France.

Ces logements sont répartis sur tout le territoire vendéen, même si l'on observe une certaine disparité spatiale au détriment des cantons du sud et du nord-ouest. Ainsi, les logements sans confort sont plus répandus dans les zones rurales du sud. Ils sont presque aussi nombreux dans le canton de Maillezais que dans la ville de La Roche-sur-Yon qui recense pourtant cinq fois plus d'habitants. Dans la ville des Herbiers, ces habitations se comptent sur les doigts d'une main. ■

Moyenne Vendée : 0,7 %  
Moyenne Pays de la Loire : 1,0 %  
Moyenne France : 1,3 %



Source : INSEE Recensement de la population 1999



Établissements de santé et professionnels sont relativement répartis sur le territoire vendéen et permettent à tous de se faire soigner à proximité. Depuis 2000, la prise en charge des dépenses au travers de la couverture maladie universelle complémentaire facilite financièrement l'accès de tous aux soins.

**P**eu d'indicateurs permettent d'apprécier l'état de santé de la population à un niveau infra départemental. Globalement, en Vendée, depuis trente ans, le gain d'espérance de vie a été supérieur au gain d'espérance de vie national, pour les femmes comme pour les hommes. Certaines pathologies comme le sida y sont moins répandues.

### Un enjeu pour les années à venir : remplacer les médecins partant en retraite

La proportion de médecins généralistes libéraux exerçant en Vendée est proche, en 2002, de la moyenne régionale mais inférieure à la moyenne nationale, comme pour tous les départements à tendance rurale.

La fraction des médecins âgés de plus de 55 ans correspond, à peu près, à leur poids dans la pyramide des âges. L'attractivité de la Vendée devrait permettre d'assurer, dans la plupart des secteurs, le remplacement des médecins partant en retraite dans les années à venir. Ce remplacement peut néanmoins être plus difficile dans les zones les moins densément peuplées de l'intérieur du département.

### La couverture maladie universelle complémentaire, un outil au service de la santé

Une couverture maladie universelle complémentaire a été mise en place nationalement, depuis 2000, au profit des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion et des ménages à très bas revenus. Cette couverture, en facilitant l'accès aux soins pour ces personnes, est un outil au service de la santé. En Vendée les bénéficiaires sont proportionnellement deux fois moins nombreux qu'au niveau national. Ils sont très inégalement répartis sur le territoire. La cartographie de ces bénéficiaires suit celle des allocataires du RMI. Elle indique avant tout les zones de plus forte précarité sociale.

La répartition inégale sur le territoire des grossesses à déclaration tardive ne s'explique pas par des difficultés dans l'accès aux soins. Une proportion plus importante de ces grossesses dans un territoire semble également liée à l'existence de facteurs de précarité : chômage, monoparentalité, faibles revenus. ■

### Indicateurs sur les accès aux soins

|   | Vendée-Centre | Vendée-Est | Vendée-Ouest | Vendée-Sud | Vendée |
|---|---------------|------------|--------------|------------|--------|
| Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)        | 3,9           | 1,4        | 3,1          | 3,6        | 3,1    |
| Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1000 habitants) | 1,1           | 0,8        | 1,1          | 0,9        | 1,0    |
| Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses                 | 2,8           | 2,2        | 4,0          | 4,2        | 3,2    |

Source : INSEE - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) - MSA - DDASS - CPAM



## La répartition spatiale des bénéficiaires de la CMU complémentaire ressemble à celle du RMI

**Indicateur :** part des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire dans l'ensemble de la population (décembre 2002). Elle est attribuée sous condition de ressources.

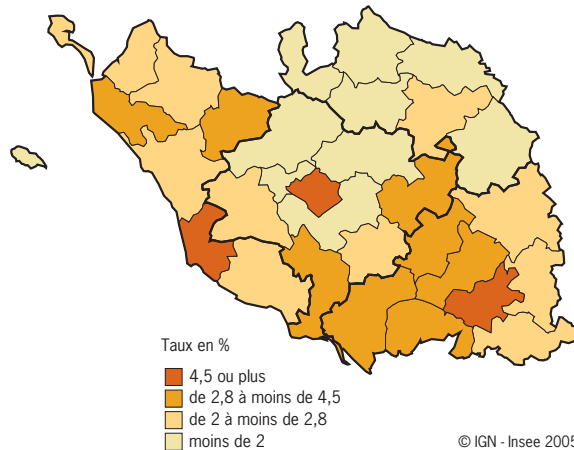
**Intérêt :** permet d'apprécier l'accès aux soins. Ce dispositif est en cours de montée en charge.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2000, la loi portant création d'une couverture maladie universelle (CMU) est entrée en application. Début 2004, environ 16 600 habitants de Vendée bénéficient de la CMU complémentaire, soit 3,1 % de la population du département. Cette proportion est inférieure aux moyennes régionale (4,8 %) et nationale (7,0 %).

D'un territoire à l'autre, la proportion de bénéficiaires de la CMU complémentaire est très variable. Entre la ville de La Roche-sur-Yon et le canton de Mortagne-sur-Sèvre, cette proportion varie dans un rapport de un à huit.

Les bénéficiaires du RMI sont de droit bénéficiaires de la CMU, ce qui a un impact important dans la répartition spatiale de ces derniers. Les bénéficiaires de la CMU complémentaire se concentrent essentiellement dans les zones urbaines : 45 % d'entre eux résident dans les six principales villes. Pour ces villes, les bénéficiaires représentent en moyenne plus de 6,0 % de la population. Challans et Les Herbiers se distinguent néanmoins par des taux nettement inférieurs. Pour le reste du département, on retrouve l'opposition entre l'ouest et le sud plus précaire, d'un côté et le nord-est de l'autre. ■

Moyenne Vendée : 3,1 %  
Moyenne Pays de la Loire : 4,8 %  
Moyenne France : 7,0 %



Source : INSEE Recensement de la population 1999 - CPAM Vendée - MSA

## Un médecin généraliste pour 1 000 habitants

**Indicateur :** nombre de médecins libéraux généralistes (2002) pour 1 000 habitants (mars 1999).

**Intérêt :** indicateur d'accès aux soins de proximité.

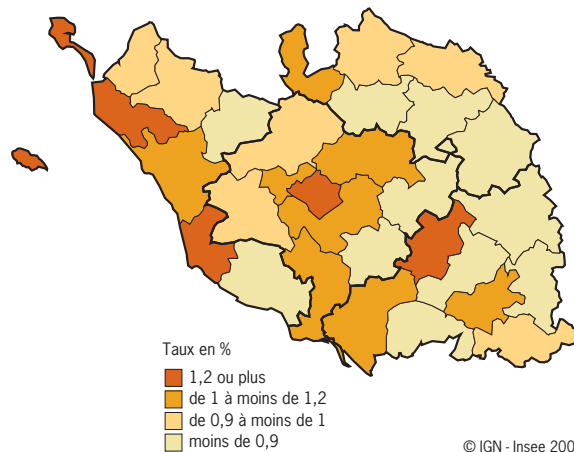
En 2002, 542 médecins généralistes exerçaient à titre libéral en Vendée. Pour 10 000 habitants, on compte 10 médecins. La proportion de médecins généralistes libéraux exerçant en Vendée est proche de la moyenne régionale mais inférieure à la moyenne nationale, comme pour tous les départements ruraux.

Les médecins sont relativement répartis sur l'ensemble du département même si leur nombre rapporté à la population (ou le taux d'implantation) varie dans un rapport de 1 à 2,5 entre le canton de Palluau et l'île-d'Yeu.

La proportion de médecins libéraux par habitants est plus élevée à La Roche-sur-Yon-Ville mais aussi sur le littoral et dans les îles où elle est en relation avec l'importance de la population estivale. Pour le reste du département, les taux d'implantation ne sont pas très éloignés. Toutefois, alors que les médecins libéraux sont plus fréquemment installés en zone urbaine, ils sont relativement moins nombreux dans la ville des Herbiers que dans les autres pôles urbains du département.

Plus du quart des médecins est âgé de 55 ans ou plus en 2002. Ces médecins sont relativement plus nombreux dans les zones rurales aux limites du département. Ces territoires risquent d'être les premiers affectés en cas de difficultés à remplacer les médecins partant en retraite. ■

Moyenne Vendée : 1,0 %  
Moyenne Pays de la Loire : 1,1 %  
Moyenne France : 1,2 %



Source : INSEE Recensement de la population 1999 - DDASS de Vendée

## La répartition spatiale des grossesses à déclaration tardive recouvre celle de la précarité

Sur les deux années 2002 et 2003, au total, 377 femmes résidant en Vendée ont déclaré tardivement leur grossesse. Ce qui correspond à trois grossesses à déclaration tardive pour 100 naissances domiciliées dans le département. Cet indicateur, nombre de grossesses à déclaration tardive pour 100 naissances, peut traduire des difficultés de diverses natures, sociales ou médico-sociales pour les futures mères à accéder à un suivi médical.

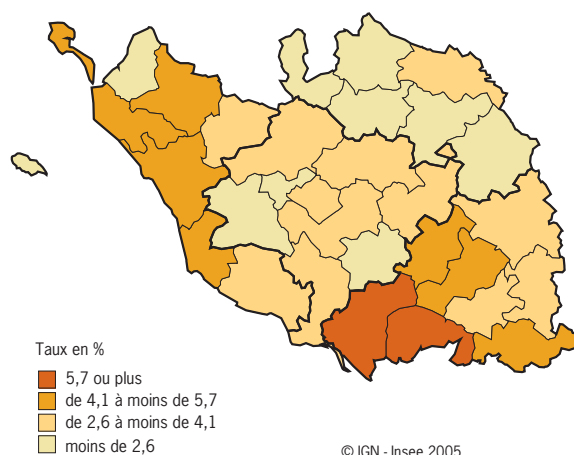
Entre cantons, les variations des taux de grossesses à déclaration tardive doivent être interprétées avec prudence compte tenu de la faiblesse des effectifs. Entre le canton de La Mothe-Achard et celui de Luçon, les taux sont dans un rapport de un à cinq.

La répartition spatiale de ces grossesses oppose les cantons du sud et de l'ouest où elles sont plus fréquentes aux territoires situés plus au centre et au nord-est. Cette répartition spatiale ne recouvre

pas celle de la densité médicale mesurée à partir de nombre des médecins généralistes libéraux rapporté à la population. Le niveau élevé du taux de grossesses à déclaration tardive semble plutôt correspondre à des territoires où les facteurs de précarité sociale (chômage, monoparentalité) sont plus importants. ■

**Indicateur** : part de grossesses à déclaration tardive sur l'ensemble des grossesses (années 2002 et 2003).

**Intérêt** : il s'agit d'un indicateur traduisant des difficultés pour des femmes à être suivies par un médecin.



Source : INSEE État civil - CAF Vendée

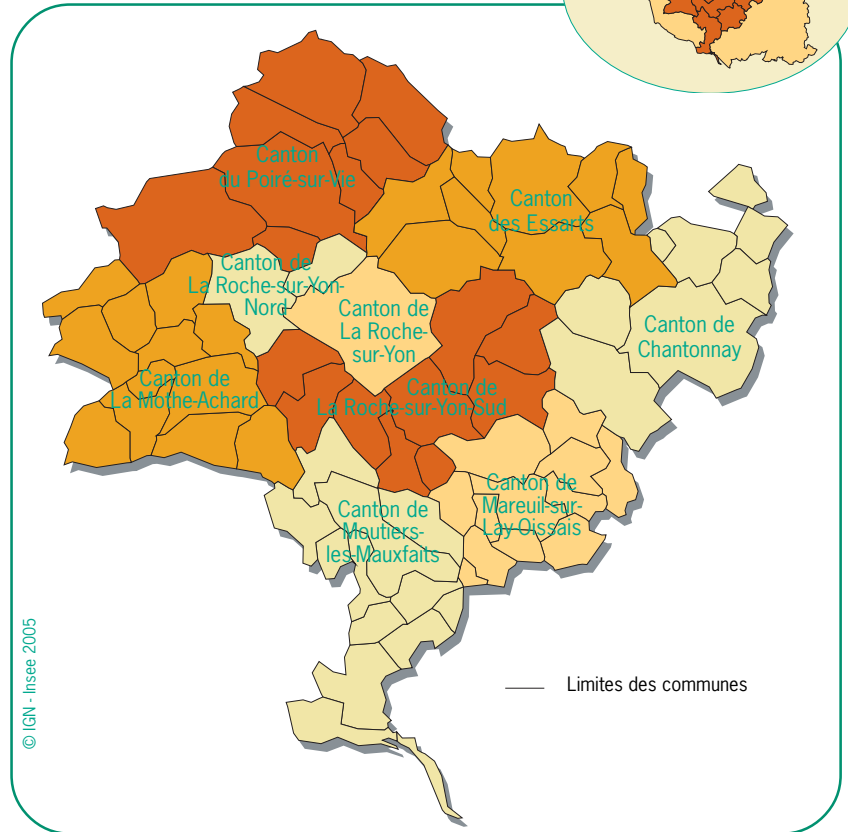
Moyenne Vendée : 3,2 %  
Moyenne Pays de la Loire : non disponible  
Moyenne France : non disponible





Le territoire du service public de l'emploi de La Roche-sur-Yon se situe au centre géographique de la Vendée. Proche sur le plan socio-économique de la moyenne vendéenne, il regroupe cependant des cantons aux caractéristiques très différentes. Le contexte local est globalement dynamique, ce qui se traduit par des éléments positifs tant en termes de jeunesse de la population que de croissance démographique ou d'emploi. La précarité est néanmoins présente. Elle est avant tout urbaine et concerne moins la partie nord-est du territoire. La ville de La Roche-sur-Yon héberge la moitié des ménages en situation précaire vivant sur ce territoire central. Dans les autres zones, la précarité touche souvent les personnes âgées.

Le territoire de Vendée - Centre en regroupement de cantons



**L**E TERRITOIRE du service public de l'emploi de La Roche-sur-Yon comprend, au centre de la Vendée, six cantons dont un, Moutiers-les-Maufaits, accède au littoral et trois « pseudos » cantons (La Roche-sur-Yon-Nord, La Roche-sur-Yon-Sud ainsi que la ville de La Roche-sur-Yon). Peuplé de 161 000 habitants en 1999, le territoire a connu une croissance importante entre 1990 et 1999 due à part égale aux excédents naturel et migratoire. C'est un territoire très hétérogène qui inclut à la fois une zone urbaine, centre administratif et économique de la Vendée, des cantons dans lesquels les entreprises industrielles sont bien implantées au nord et à l'est, et des cantons plus ruraux au sud et à l'ouest. Sur le plan démographique et social, le territoire affiche des résultats proches de la moyenne vendéenne. Ces résultats cachent de fortes disparités, au sein du territoire, tant en termes de composition de la population, que de chômage ou de précarité.

En lien avec la présence du chef lieu de département, la composition socioprofessionnelle se différencie de la moyenne vendéenne par le poids plus important des familles de cadres, professions intermédiaires et employés aux

dépens des retraités et des agriculteurs. La population est aussi plus jeune, les familles avec enfants ainsi que les familles monoparentales un peu plus nombreuses.

En regard de la population résidente, la zone offre un bon volume d'emplois parmi lesquels des emplois dans la fonction publique. Le chômage affecte, comme ailleurs, davantage les jeunes et les femmes mais se situe à un niveau inférieur à la moyenne vendéenne. Si la situation est relativement favorable dans les cantons du nord et de l'est, elle l'est moins dans deux cantons du sud-ouest du territoire et à La Roche-sur-Yon.

Les résultats sont moins positifs en termes de précarité et pauvreté que d'emploi. Les indicateurs de précarité se situent au-dessus de moyennes vendéennes, à l'exception du taux d'allocataires du RMI qui est égal à la moyenne départementale. La précarité est avant tout urbaine mais concerne aussi certains cantons ruraux du sud. Environ 6 000 ménages touchent des revenus faibles. Parmi eux, 5 000 perçoivent un des quatre minima sociaux : RMI, API, AAH ou ASV. La moitié de ces ménages résident dans la ville centre. La précarité touche aussi des personnes âgées en milieu rural. ■



## Une diversité de situations pour un territoire globalement jeune

Le territoire centre de la Vendée n'est pas homogène tant en termes de peuplement que de composition de la population. La ville de La Roche-sur-Yon avec une densité de 563 habitants au km<sup>2</sup> accueille 50 000 habitants, 30 % de la population. Beaucoup moins peuplés, deux cantons ou pseudo-cantons, Mareuil-sur-Lay-Dissais (38 habitants au km<sup>2</sup>) et La Roche-sur-Yon-Nord regroupent chacun un peu plus de 7 000 habitants. Les six autres cantons se situent entre 12 000 et 22 700 habitants. La même hétérogénéité se retrouve dans la composition par âge. Le territoire est globalement plus jeune que la moyenne vendéenne. Néanmoins les disparités sont très importantes entre d'une part les cantons situés autour de La

Roche-sur-Yon et au nord-est qui sont plus jeunes, et de l'autre ceux situés au sud-ouest, nettement plus âgés. La population des ménages dont la personne de référence est ouvrier ou employé a une place prédominante. La composition sociale de la population oppose les cantons « industriel et actif » du nord et du centre aux cantons d'activités plus diversifiés du sud et en particulier à Moutiers-les-Mauxfaits où les retraités sont très présents. La structure socio-professionnelle se différencie du reste de la Vendée par le poids plus important des familles de cadres, professions intermédiaires et employés. Dans de nombreuses familles deux personnes sont des actifs. ■

### Contexte socio-économique

|   | Chantonnay | La Mothe-Achard | La Roche-sur-Yon-Nord | La Roche-sur-Yon-Sud | Le Poiré-sur-Vie | Les Essarts | Mareuil-sur-Lay-Dissais | Moutiers-les-Mauxfaits | Ville de la Roche-sur-Yon | Vendée-Centre | Vendée |
|---|------------|-----------------|-----------------------|----------------------|------------------|-------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|---------------|--------|
| Densité de population                               | 64         | 58              | 110                   | 58                   | 69               | 64          | 38                      | 49                     | 563                       | 83            | 80     |
| Part des ménages ouvriers ou employés (en %)        | 37,0       | 31,9            | 35,4                  | 33,9                 | 37,6             | 38,3        | 27,8                    | 24,5                   | 31,9                      | 33,2          | 31,5   |
| Part des familles monoparentales (en %)             | 9,3        | 9,1             | 7,4                   | 7,0                  | 7,8              | 6,2         | 7,2                     | 11,9                   | 21,8                      | 12,0          | 1,0    |
| Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %) | 31,8       | 30,5            | 22,8                  | 26,5                 | 26,1             | 25,9        | 34,1                    | 32,0                   | 36,2                      | 30,5          | 32,0   |
| Indice de vieillissement                            | 31         | 31              | 20                    | 27                   | 23               | 21          | 38                      | 58                     | 28                        | 28            | 37     |
| Part des moins de 25 ans (en %)                     | 32,6       | 31,4            | 34,9                  | 32,1                 | 33,1             | 32,8        | 28,7                    | 23,8                   | 32,9                      | 31,9          | 29,7   |
| Part des 60 ans ou plus (en %)                      | 21,9       | 22,6            | 14,3                  | 19,2                 | 18,1             | 18,1        | 27,0                    | 34,3                   | 19,5                      | 20,9          | 25,0   |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

## Chômage : Des disparités très fortes entre cantons

Avec 4 900 demandeurs d'emploi de catégorie 1 dont 1 300 jeunes, fin 2003, le territoire affiche globalement un niveau de chômage proche de la moyenne vendéenne. Il se situe en deuxième position derrière celui des Herbiers qui détient les taux les plus bas. Ce niveau moyen favorable cache néanmoins des disparités très fortes : les deux indicateurs (chômage et chômage des jeunes) varient du simple au double selon les cantons. Les plus favorisés sont Les Essarts et La Roche-sur-Yon-Nord. La situation est plus difficile pour les habitants du sud et de l'ouest ainsi que dans la ville centre. Sur la période récente le nombre des demandeurs d'emploi de plusieurs catégories et en particulier ceux pratiquant une activité réduite tend à progresser. Un jeune actif sur six est au chômage. En 1999,

7 645 jeunes habitants âgés de 16 à 24 ans ont été recensés comme actifs, soit 38 actifs pour cent jeunes. Ce niveau, le plus faible des territoires vendéens, tient pour l'essentiel à la présence d'une population étudiante à La Roche-sur-Yon.

Apprécié à partir du nombre des personnes de 30 à 59 ans ayant déclaré ne pas avoir de diplôme, le niveau de formation scolaire dans ce territoire, plus élevé que dans les trois autres territoires vendéens, est voisin de la moyenne nationale. Les écarts sont nets entre les cantons : les diplômés sont plus nombreux au centre et au nord du territoire. Les très bons résultats obtenus aux brevets des collèges, avec 87,5 % d'admis, reflètent le bon niveau de l'enseignement. ■

### Emploi, qualification insertion

|   | Chantonnay | La Mothe-Achard | La Roche-sur-Yon-Nord | La Roche-sur-Yon-Sud | Le Poiré-sur-Vie | Les Essarts | Mareuil-sur-Lay-Dissais | Moutiers-les-Mauxfaits | Ville de la Roche-sur-Yon | Vendée-Centre | Vendée |
|---|------------|-----------------|-----------------------|----------------------|------------------|-------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|---------------|--------|
| Taux de réussite aux brevets des collèges (en %)              | 81,9       | 92,8            | 0,0                   | 0,0                  | 91,0             | 93,1        | 0,0                     | 87,8                   | 86,7                      | 87,5          | 86,8   |
| Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)         | 50,0       | 38,2            | 36,9                  | 40,3                 | 40,3             | 43,2        | 42,9                    | 43,6                   | 29,7                      | 37,5          | 42,1   |
| Taux de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)         | 11,9       | 18,9            | 11,1                  | 15,0                 | 15,7             | 12,4        | 21,7                    | 25,2                   | 19,9                      | 16,9          | 16,6   |
| Taux de chômage (en %)  | 5,3        | 7,1             | 4,7                   | 5,2                  | 5,0              | 4,5         | 7,8                     | 10,4                   | 8,0                       | 6,5           | 7,2    |
| Taux de chômage de longue durée (en %)                        | 24,9       | 24,9            | 26,6                  | 24,6                 | 20,0             | 22,2        | 20,4                    | 20,8                   | 21,8                      | 22,4          | 23,6   |
| Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %) | 43,0       | 35,6            | 26,6                  | 34,0                 | 32,9             | 36,8        | 39,1                    | 37,2                   | 31,3                      | 34,4          | 37,7   |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2003) - Inspection académique (année 2003)

## Une précarité urbaine

Le territoire du service public de l'emploi de La Roche-sur-Yon se situe en position moins favorable en termes de précarité que d'emploi : tous les indicateurs se situent au-dessus de la moyenne vendéenne et au-dessus des niveaux observés dans les deux territoires situés à l'est et à l'ouest. Que ce soit pour la part des ménages à bas revenus ou dépendant des prestations familiales, des allocataires de minima sociaux ou des bénéficiaires du RMI, la situation est plus ou moins bonne selon les cantons. La précarité est surtout urbaine. Pour ces quatre indicateurs, la ville de La Roche-sur-Yon affiche les niveaux de

précarité les plus élevés, souvent deux fois supérieurs aux autres cantons du territoire. Plus de 10 % des ménages de la ville centre sont concernés. Sur l'ensemble du territoire on comptabilise 5 200 ménages bénéficiaires d'un des quatre minima sociaux (RMI, API, AAH, ASV), parmi lesquels 1 250 bénéficiaires du RMI. La part des bénéficiaires de l'ASV se situe nettement au-dessus de la moyenne départementale. Environ 1 600 personnes âgées, soit 5 % des plus de 60 ans perçoivent cette allocation. La plupart des cantons sont concernés.■

## Pauvreté et Précarité

|   | Chantonnay | La Mothe-Achard | La Roche-sur-Yon-Nord | La Roche-sur-Yon-Sud | Le Poiré-sur-Vie | Les Essarts | Mareuil-sur-Lay-Dissais | Moutiers-les-Mauxfaits | Ville de la Roche-sur-Yon | Vendée-Centre | Vendée |
|---|------------|-----------------|-----------------------|----------------------|------------------|-------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|---------------|--------|
| Part des ménages à bas revenus (en %)   | 8,5        | 7,3             | 6,0                   | 6,6                  | 6,3              | 6,0         | 10,8                    | 8,5                    | 13,9                      | 9,6           | 8,5    |
| Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %) | 6,3        | 4,7             | 4,2                   | 4,0                  | 4,0              | 3,7         | 5,3                     | 5,3                    | 11,1                      | 6,9           | 6,2    |
| Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)                               | 8,9        | 7,3             | 4,9                   | 5,9                  | 6,4              | 6,2         | 7,9                     | 7,4                    | 10,9                      | 8,3           | 7,5    |
| Part des bénéficiaires du RMI parmi les 25-59 ans (en %)                              | 1,3        | 1,1             | 0,3                   | 0,7                  | 0,5              | 0,6         | 1,1                     | 1,8                    | 3,4                       | 1,6           | 1,6    |
| Part des bénéficiaires de l'ASV parmi les 60 ans ou plus (en %)                       | 6,1        | 5,6             | 3,3                   | 5,3                  | 6,3              | 4,9         | 5,0                     | 3,7                    | 3,8                       | 4,8           | 3,8    |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) - MSA - CNAV

## La ville de la Roche-sur-Yon regroupe 35 % du parc HLM vendéen

La partie centrale de la Vendée disposait en 1999 d'un parc de 63 000 résidences principales composé de maisons individuelles (80 %), mais aussi de près de 11 000 logements en immeubles collectifs. Une partie du parc est ancien : 10 000 logements ont été construits avant 1915. La moitié d'entre eux est occupée par des personnes de plus de 60 ans. Les logements sans aucun confort sont rares : 233 logements très anciens et 130 plus récents n'ont ni douche, ni WC à l'intérieur du logement. Les deux tiers des occupants des résidences principales sont propriétaires de leur logement. Le territoire affiche

les niveaux les plus élevés de Vendée pour trois indicateurs : part des logements sociaux et « très sociaux » et part des bénéficiaires de l'allocation logement. Le parc HLM compte 8 000 logements en 2001. Comme dans beaucoup de départements, la ville principale, La Roche-sur-Yon, concentre une fraction importante (35 %) du parc HLM départemental alors qu'elle accueille seulement 10 % des ménages. Un peu plus d'un ménage sur trois bénéficie d'une allocation logement, une proportion nettement supérieure à la moyenne vendéenne. Près de 1 400 ménages perçoivent une aide du FSL.■

## Logements

|  | Chantonnay | La Mothe-Achard | La Roche-sur-Yon-Nord | La Roche-sur-Yon-Sud | Le Poiré-sur-Vie | Les Essarts | Mareuil-sur-Lay-Dissais | Moutiers-les-Mauxfaits | Ville de la Roche-sur-Yon | Vendée-Centre | Vendée |
|--|------------|-----------------|-----------------------|----------------------|------------------|-------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|---------------|--------|
| Taux de logements sociaux (en %)                               | 8,9        | 4,2             | 1,9                   | 4,1                  | 6,1              | 5,1         | 2,1                     | 4,2                    | 27,3                      | 12,7          | 7,9    |
| Taux de logements très sociaux (en %)                          | 0,6        | 0,4             | 0,0                   | 0,5                  | 0,3              | 0,4         | 0,1                     | 0,7                    | 1,0                       | 0,6           | 0,4    |
| Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)                   | 1,9        | 1,8             | 0,8                   | 1,5                  | 0,9              | 1,0         | 1,2                     | 2,2                    | 3,7                       | 2,2           | 2,0    |
| Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %) | 23,5       | 22,6            | 18,5                  | 19,2                 | 21,8             | 20,2        | 23,2                    | 21,6                   | 34,9                      | 26,1          | 23,2   |
| Taux de résidences principales sans confort (en %)             | 0,8        | 0,8             | 0,7                   | 0,7                  | 0,4              | 0,4         | 1,4                     | 0,9                    | 0,4                       | 0,6           | 0,7    |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) - DDE de Vendée - MSA



## Un accès aux soins facilité

L'accès aux soins sur le territoire est facilité par la présence d'un centre hospitalier et d'une clinique privée auxquels s'ajoutent des structures d'accueil et de soins pour personnes âgées. En juin 2004, 172 médecins généralistes libéraux y exercent leur activité, soit 11 pour 10 000 habitants, le niveau le plus élevé après la zone littorale. Ces médecins sont un peu plus jeunes qu'ailleurs.

La couverture maladie universelle complémentaire facilite aussi l'accès aux soins à des personnes bénéficiant de revenus faibles et à leur famille. 6 330 personnes la perçoivent. Selon les cantons, cette couverture complémentaire touche entre 1,2 et 8,4 % des habitants. ■

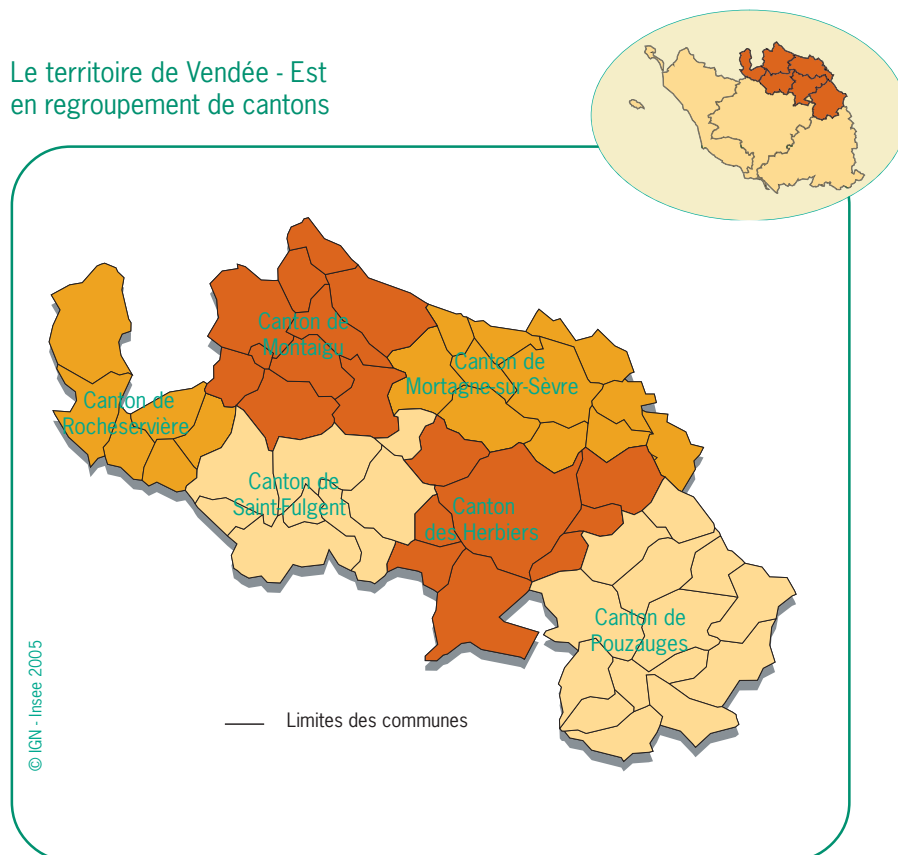
### Santé et accès aux soins

|   | Chantonnay | La Mothe-Achard | La Roche-sur-Yon-Nord | La Roche-sur-Yon-Sud | Le Poiré-sur-Vie | Les Essarts | Mareuil-sur-Lay-Dissais | Moutiers-les-Mauxfaits | Ville de la Roche-sur-Yon | Vendée-Centre | Vendée |
|---|------------|-----------------|-----------------------|----------------------|------------------|-------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|---------------|--------|
| Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)        | 2,8        | 2,5             | 1,2                   | 1,6                  | 1,4              | 1,6         | 2,1                     | 2,8                    | 8,4                       | 3,9           | 3,1    |
| Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1000 habitants) | 0,8        | 0,9             | 1,0                   | 1,0                  | 0,9              | 1,0         | 0,7                     | 1,0                    | 1,4                       | 1,1           | 1,0    |
| Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses                 | 3,1        | 1,3             | 1,6                   | 2,7                  | 2,6              | 3,2         | 1,8                     | 3,4                    | 3,7                       | 2,8           | 3,2    |

Source : INSEE - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) - MSA - DDASS - CPAM

Le territoire du service public de l'emploi de Vendée-Est (Les Herbiers) présente des indicateurs de précarité très favorables, les meilleurs du département. Historiquement l'industrie de la zone s'est développée autour de centres bourgs ruraux. Un contexte local favorable à l'emploi ouvrier associé à une solidarité de type traditionnel a permis de limiter l'exclusion. Le constat est similaire sur tout le territoire même si la situation est un peu moins favorable dans la ville des Herbiers.

Le territoire de Vendée - Est en regroupement de cantons



**L**E TERRITOIRE du service public de l'emploi des Herbiers comprend 6 cantons situés au nord-est de la Vendée. Sa population atteint 117 700 habitants, en 1999. Elle s'est accrue en moyenne de 0,41 % par an entre 1990 et 1999, soit plus que la moyenne nationale mais un peu moins que la moyenne vendéenne. Le territoire des Herbiers se singularise du reste de la Vendée par plusieurs aspects. La population est beaucoup plus jeune. La croissance de la population y est due à l'excédent des naissances sur les décès, contrairement à la partie ouest du département. La population se compose plus fréquemment de familles avec des enfants, moins souvent de personnes seules ou de couples sans enfant. Avec 2,7 personnes par ménage, le territoire se situe au-dessus des moyennes vendéenne et nationale : respectivement 2,5 et 2,4.

La composition sociale de la population est liée à la structure des activités et en particulier à un secteur industriel bien implanté et en expansion, contrairement au contexte national. L'avenir de l'industrie de ce secteur dépend néanmoins d'un contexte international en constante évolution. Les ouvriers forment la première catégorie socioprofessionnelle. En prenant en compte conjoints et enfants, la population des familles ouvrières regroupe près d'un habitant sur deux, devant la population des retraités (un sur cinq). Regroupant une personne sur treize (8 800 personnes) les familles d'agriculteurs pèsent moins

que celles appartenant aux professions intermédiaires, mais plus que chacun des trois groupes sociaux composés des familles de cadres, d'employés et de chefs d'entreprise.

Le territoire affiche un niveau de chômage très faible en regard des moyennes départementale et nationale. Le chômage touche néanmoins plus de 700 jeunes de moins de 25 ans. Les taux de réussite des jeunes en fin de troisième sont très bons.

Le territoire des Herbiers présente des indicateurs de précarité très favorables, les meilleurs du département. Pour quatre des indicateurs mesurant la précarité (part des ménages à bas revenus, part de ceux qui dépendent des prestations sociales pour plus de la moitié de leurs ressources, part des bénéficiaires de minima sociaux et en particulier du RMI), le territoire se situe au niveau le plus bas. La volonté collective associée à un contexte local favorable a permis de limiter l'exclusion : les 350 bénéficiaires du RMI ne représentent que 0,6 % des personnes de 25 à 59 ans. Environ 2500 ménages, soit 6 %, vivent néanmoins de minima sociaux; parmi eux, environ un millier de ménages âgés. La mono-parentalité, certes en progression, y est cependant moins répandue. Les familles disposent plus souvent de deux revenus d'activité qui leur assurent une plus grande sécurité financière, en dépit de salaires inférieurs à la moyenne. ■

## Une population jeune et ouvrière

Le territoire des Herbiers se singularise par la composition de sa population. C'est le territoire le plus jeune de Vendée. En 1999, dans aucun des cantons du nord-est, la part des personnes de 75 ans et plus rapportée aux plus jeunes n'excède un tiers. Elle se situe en moyenne sur le territoire très en dessous du niveau départemental. La composition sociale des ménages présente aussi des caractéristiques très particulières, communes aux six cantons. Les ménages dont la personne de référence est ouvrier (32 %) sont en proportion beaucoup

plus nombreux qu'au niveau départemental et surtout national (19 %). Les cadres sont peu nombreux. Une autre particularité est le très faible nombre de familles monoparentales. En moyenne, en 1999, 17,4 % des familles françaises étaient monoparentales, dans ces cantons du nord-est vendéen, elles représentent seulement 7 % des familles. De ce fait les familles mono-actives ne représentent que 27 % des ménages alors que la moyenne française se situe à 39 %.

### Contexte socio-économique

|   | Les Herbiers | Montaigu | Mortagne-sur-Sèvre | Pouzauges | Rocheservière | Saint-Fulgent | Ville des Herbiers | Vendée-Est | Vendée |
|---|--------------|----------|--------------------|-----------|---------------|---------------|--------------------|------------|--------|
| Densité de population                               | 95           | 112      | 107                | 65        | 61            | 64            | 157                | 85         | 80     |
| Part des ménages ouvriers ou employés (en %)        | 38,1         | 37,7     | 37,9               | 35,5      | 37,6          | 38,6          | 38,3               | 37,5       | 31,5   |
| Part des familles monoparentales (en %)             | 7,2          | 8,0      | 6,5                | 6,6       | 7,4           | 6,7           | 8,0                | 7,1        | 11,0   |
| Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %) | 26,7         | 29,0     | 28,6               | 26,9      | 25,7          | 23,5          | 27,1               | 27,3       | 32,0   |
| Indice de vieillissement                            | 22           | 21       | 25                 | 29        | 34            | 33            | 21                 | 26         | 37     |
| Part des moins de 25 ans (en %)                     | 33,6         | 34,4     | 34,1               | 31,4      | 30,9          | 31,5          | 34,1               | 33,1       | 29,7   |
| Part des 60 ans ou plus (en %)                      | 18,7         | 17,3     | 19,6               | 22,3      | 22,2          | 23,2          | 17,9               | 20,0       | 25,0   |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

## Un niveau de chômage faible

Apprécié à partir du nombre des personnes ayant déclaré dans ce territoire ne pas avoir de diplôme (40 %), le niveau de formation scolaire est en dessous des moyennes départementale et nationale (36 %). Beaucoup d'actifs entre 30 et 59 ans sont rentrés très jeunes sur le marché du travail et ont acquis leur qualification le plus souvent dans l'entreprise. Les très bons résultats obtenus aux brevets des collèges, avec 88 % d'admis, reflètent à la fois le bon niveau de l'enseignement dans ce territoire mais aussi une évolution des attentes de la population vis-à-vis de la formation initiale.

En 1999, 6 600 jeunes habitants âgés de 16 à 24 ans ont été recensés comme actifs, soit 44 pour cent jeunes. Le taux d'activité est supérieur à la moyenne vendéenne et très supérieur à la moyenne nationale (30 actifs pour cent

jeunes) en raison d'une proportion plus faible d'étudiants. Le territoire présente un chômage relativement faible. Dans tous les cantons la proportion des demandeurs d'emploi de catégorie 1 se situe au niveau ou en dessous de 5 % des actifs, alors que la moyenne nationale est deux fois supérieure. La situation est également moins difficile qu'ailleurs pour les jeunes : un peu plus d'un jeune actif de moins de 25 ans sur dix est au chômage contre deux sur dix en moyenne en France. Avec près d'un chômeur de longue durée pour cinq demandeurs d'emploi, le chômage de longue durée y sévit aussi moins qu'ailleurs. Ainsi cinq des six cantons du territoire des Herbiers se situent, en 2003, en fin de classement des trente deux cantons vendéens pour la part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble des chômeurs.

### Emploi, qualification insertion

|  | Les Herbiers | Montaigu | Mortagne-sur-Sèvre | Pouzauges | Rocheservière | Saint-Fulgent | Ville des Herbiers | Vendée-Est | Vendée |
|--|--------------|----------|--------------------|-----------|---------------|---------------|--------------------|------------|--------|
| Taux de réussite aux brevets des collèges (en %)             | 84,1         | 92,9     | 91,0               | 82,2      | 75,6          | 91,8          | 84,1               | 87,7       | 86,8   |
| Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)        | 46,4         | 43,1     | 38,5               | 42,4      | 49,1          | 51,1          | 46,1               | 44,1       | 42,1   |
| Taux de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)        | 9,5          | 10,6     | 14,2               | 11,3      | 10,5          | 10,0          | 9,8                | 11,0       | 16,6   |
| Taux de chômage (en %)                                       | 4,4          | 5,0      | 4,9                | 4,7       | 5,0           | 4,4           | 4,8                | 4,7        | 7,2    |
| Taux de chômage de longue durée (en %)                       | 14,8         | 19,2     | 17,6               | 17,1      | 25,4          | 18,6          | 14,4               | 18,1       | 23,6   |
| Part de la population âgée de 3 à 59 ans sans diplôme (en %) | 39,7         | 36,1     | 41,7               | 41,9      | 37,4          | 43,1          | 38,8               | 39,9       | 37,7   |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2003) - Inspection académique (année 2003)

## Des indicateurs de précarité très favorables

Ce territoire présente des indicateurs de précarité très favorables, les meilleurs du département. La situation est relativement homogène entre les cantons. C'est dans la ville des Herbiers que les personnes en situation de précarité sont relativement les plus nombreuses. Les proportions respectives dans le territoire de Vendée-Est des ménages à bas revenus, de ceux qui perçoivent plus de 50 % de leurs revenus en prestations sociales ainsi que des bénéficiaires de minima sociaux (RMI, API, AAH, ASV) sont les plus faibles des quatre territoires vendéens. Le territoire n'est pas particulièrement avantagé en termes de niveau de revenus :

les salaires et les revenus y sont, en moyenne, un peu plus bas que sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cependant, la grande majorité des ménages perçoit deux revenus qui lui permettent d'échapper aux difficultés. La précarité ne touche qu'une très petite partie des ménages. Un indicateur révélateur de cette bonne santé est la faible proportion des bénéficiaires du RMI : 0,6 % des personnes de 25 à 59 ans, soit cinq à six fois moins qu'au niveau national (3,5 %). La part des bénéficiaires de l'ASV dans le territoire se situe un peu au-dessus de la moyenne départementale. Environ un millier de personnes âgées perçoivent cette allocation.■

### Pauvreté et Précarité

|   | Les Herbiers | Montaigu | Mortagne-sur-Sèvre | Pouzauges | Rocheservière | Saint-Fulgent | Ville des Herbiers | Vendée-Est | Vendée |
|---|--------------|----------|--------------------|-----------|---------------|---------------|--------------------|------------|--------|
| Part des ménages à bas revenus (en %)   | 6,8          | 6,2      | 6,2                | 6,6       | 5,7           | 5,9           | 7,2                | 6,3        | 8,5    |
| Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %) | 4,4          | 4,1      | 4,2                | 4,8       | 3,0           | 3,6           | 4,9                | 4,2        | 6,2    |
| Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)                               | 5,8          | 5,0      | 6,0                | 6,8       | 4,5           | 6,0           | 6,5                | 5,8        | 7,5    |
| Part des bénéficiaires du RMI parmi les 25-59 ans (en %)                              | 0,9          | 0,7      | 0,3                | 0,7       | 0,6           | 0,4           | 1,2                | 0,6        | 1,6    |
| Part des bénéficiaires de l'ASV parmi les 60 ans ou plus (en %)                       | 4,2          | 3,4      | 3,9                | 4,6       | 3,9           | 4,6           | 3,9                | 4,1        | 3,8    |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) - MSA - CNAV

## Un parc de logements composé essentiellement de maisons individuelles

La partie nord-est de la Vendée disposait en 1999 d'un parc de 42 500 résidences principales composé de maisons individuelles (92 %), mais aussi de 2 500 logements en immeubles collectifs et de 350 appartements en logements-foyer pour personnes âgées. Les trois quarts des logements collectifs appartiennent aux organismes HLM. Une partie du parc est ancien : une résidence sur cinq a été construite avant 1915. Ces logements ont pour la plupart été rénovés. Seuls 168, occupés essentiellement par des personnes âgées, n'ont ni baignoire ni douche ni WC à l'intérieur du logement. Les trois quarts des occupants des résidences principales sont propriétaires de leur logement. Un peu plus d'un ménage sur cinq bénéficie d'une allocation logement, une proportion légèrement inférieure à la moyenne vendéenne. Les difficultés

pour les familles à accéder ou se maintenir dans un logement semblent ici moins fréquentes : moins de 500 ménages perçoivent une aide du FSL, soit 1,1 %, près de deux fois moins que la moyenne vendéenne.■

### Logements

|  | Les Herbiers | Montaigu | Mortagne-sur-Sèvre | Pouzauges | Rocheservière | Saint-Fulgent | Ville des Herbiers | Vendée-Est | Vendée |
|--|--------------|----------|--------------------|-----------|---------------|---------------|--------------------|------------|--------|
| Taux de logements sociaux (en %)                               | 7,3          | 6,0      | 8,9                | 7,2       | 7,0           | 6,8           | 8,5                | 7,2        | 7,9    |
| Taux de logements très sociaux (en %)                          | 0,3          | 0,3      | 0,2                | 0,3       | 0,2           | 0,3           | 0,3                | 0,3        | 0,4    |
| Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)                   | 1,3          | 1,2      | 0,7                | 1,3       | 1,0           | 0,9           | 1,6                | 1,1        | 2,0    |
| Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %) | 21,3         | 21,9     | 23,0               | 21,0      | 20,3          | 19,5          | 22,6               | 21,4       | 23,2   |
| Taux de résidences principales sans confort (en %)             | 0,1          | 0,6      | 0,4                | 0,3       | 0,5           | 0,5           | 0,1                | 0,4        | 0,7    |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) DDE de Vendée - MSA

## Cent médecins généralistes en Vendée-Est

En termes d'accès aux soins, le nord-est de la Vendée, rassemble sur son territoire un centre hospitalier auquel s'ajoutent un hôpital local et des structures d'accueil et de soins pour personnes âgées. En juin 2004, 100 médecins généralistes libéraux y exercent leur activité, soit 8 pour 10 000 habitants, le niveau le plus faible des quatre territoires vendéens. Un quart de ces médecins a plus de 55 ans. La couver-

ture maladie universelle complémentaire facilite l'accès aux soins à des personnes bénéficiant de revenus faibles et à leur famille. 1 700 personnes la perçoivent, soit 1,4 % de la population de ce territoire, une proportion deux fois inférieure à la moyenne vendéenne. Cette couverture concerne en effet principalement les allocataires du RMI et leur famille, moins nombreux dans cette partie de la Vendée. ■

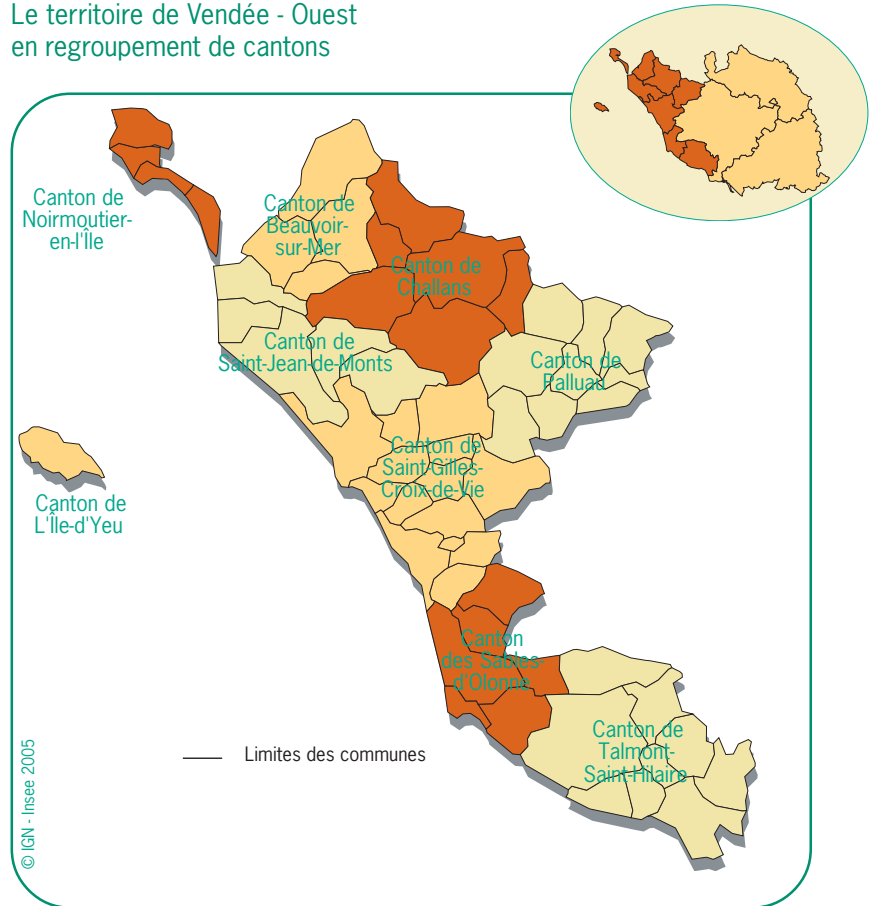
### Santé et accès aux soins

|   | Les Herbiers | Montaigu | Mortagne-sur-Sèvre | Pouzauges | Rocheservière | Saint-Fulgent | Ville des Herbiers | Vendée-Est | Vendée |
|---|--------------|----------|--------------------|-----------|---------------|---------------|--------------------|------------|--------|
| Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)        | 2,0          | 1,3      | 1,0                | 1,5       | 1,8           | 1,1           | 2,7                | 1,4        | 3,1    |
| Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1000 habitants) | 0,7          | 0,9      | 0,9                | 0,8       | 1,0           | 0,7           | 0,9                | 0,8        | 1,0    |
| Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses                 | 1,8          | 1,9      | 3,0                | 1,9       | 2,2           | 2,3           | 2,4                | 2,2        | 3,2    |

Source : INSEE - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) - MSA - DDASS - CPAM

Les territoires du service public de l'emploi de Challans et des Sables-d'Olonne regroupent neuf cantons de nord-ouest de la Vendée, dont sept possèdent une façade littorale. Cet ensemble est le plus âgé du département. L'essentiel de la population, parmi laquelle de nombreux retraités, vit dans des conditions matérielles satisfaisantes. Néanmoins une petite fraction des habitants composée de personnes âgées en milieu rural, de bénéficiaires du RMI et de familles monoparentales connaît une situation plus précaire.

Le territoire de Vendée - Ouest en regroupement de cantons



**L**e territoire de Vendée-Ouest regroupe les deux territoires du service public de l'emploi des Sables-d'Olonne et Challans. Il s'étend sur neuf cantons de nord-ouest de la Vendée dont sept possèdent une façade littorale. Le territoire est très attractif. Depuis de nombreuses années des retraités viennent s'y installer. Il est de ce fait le plus âgé des territoires vendéens. Le territoire attire aussi des demandeurs d'emploi. L'emploi salarié connaît dans cette zone des hausses conséquentes

depuis vingt ans. Les niveaux de chômage sont cependant plus importants que dans les autres territoires vendéens.

Le territoire se situe en position plutôt favorable du point de vue de la précarité. La situation matérielle des retraités sur la côte vendéenne est satisfaisante. Une petite fraction de la population, composée de chômeurs, allocataires du RMI, familles monoparentales, rencontre cependant des difficultés. ■

## Un territoire âgé

Avec 163 000 habitants et 103 habitants au km<sup>2</sup>, la densité de ce territoire, un peu plus forte que la moyenne départementale, tient en grande partie à celle du canton des Sables-d'Olonne qui concentre le quart de la population. La composition de la population est différente de celle de la Vendée : le territoire est le plus âgé du département. La part importante des personnes âgées concerne principalement les cantons situés en bordure du littoral. Ce vieillissement s'explique en grande partie par l'attrait des retraités pour le littoral vendéen. Près de la moitié (46 %) des habitants de la ville des Sables-d'Olonne avaient 60 ans et plus en 1999. Les cantons non littoraux

(Challans et Pallau) sont un peu plus jeunes.

La composition socioprofessionnelle fait la part belle aux retraités : 30 300 ménages soit 43 % des ménages. Les ménages d'ouvriers et d'employés (18 800) sont deux fois plus nombreux que les ménages de cadres et de professions intermédiaires.

Les familles monoparentales sont très présentes sur ce territoire qui concentre près du tiers des familles monoparentales vendéennes. La ville des Sables-d'Olonne se distingue particulièrement : plus du quart des familles sablaises sont des familles monoparentales. ■

### Contexte socio-économique

|   | Beauvoir-sur-Mer | Challans | L'Île d'Yeu | Les Sables-d'Olonne | Noirmoutier-en-Île | Pallau | Saint-Gilles-Croix-de-Vie | Saint-Jean-de-Monts | Talmont-Saint-Hilaire | Ville de Challans | Ville des Sables-d'Olonne | Vendée-Ouest | Vendée |
|---|------------------|----------|-------------|---------------------|--------------------|--------|---------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|---------------------------|--------------|--------|
| Densité de population                               | 56               | 98       | 206         | 287                 | 197                | 42     | 119                       | 82                  | 51                    | 249               | 1754                      | 103          | 80     |
| Part des ménages ouvriers ou employés (en %)        | 25,9             | 32,5     | 33,3        | 24,4                | 25,4               | 32,4   | 25,6                      | 26,9                | 23,5                  | 33,3              | 19,2                      | 26,8         | 31,5   |
| Part des familles monoparentales (en %)             | 12,4             | 12,1     | 9,2         | 17,7                | 12,4               | 9,4    | 10,1                      | 12,1                | 9,6                   | 14,3              | 28,5                      | 12,7         | 11,0   |
| Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %) | 36,3             | 32,0     | 42,8        | 37,9                | 34,0               | 32,6   | 34,4                      | 34,0                | 33,8                  | 32,6              | 47,0                      | 35,0         | 32,0   |
| Indice de vieillissement                            | 44               | 31       | 40          | 60                  | 63                 | 38     | 51                        | 57                  | 55                    | 29                | 143                       | 50           | 37     |
| Part des moins de 25 ans (en %)                     | 26,4             | 29,6     | 27,0        | 24,7                | 24,6               | 30,2   | 25,0                      | 24,7                | 24,0                  | 29,6              | 18,2                      | 25,9         | 29,7   |
| Part des 60 ans ou plus (en %)                      | 28,5             | 23,5     | 24,9        | 33,2                | 32,3               | 25,6   | 33,3                      | 32,4                | 34,5                  | 23,3              | 45,8                      | 30,8         | 25,0   |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

## Des niveaux de chômage élevés pour le département

La situation du territoire en termes d'emploi et d'insertion présente des aspects négatifs, qu'il faut néanmoins re-situer dans un contexte local favorable à l'emploi. L'emploi salarié connaît en effet depuis vingt ans dans cette zone des hausses conséquentes, supérieures aux moyennes régionales et nationales. Parallèlement, le territoire Les Sables-d'Olonne/Challans affiche depuis de longues années des niveaux de chômage élevés pour le département. Fin 2003, le territoire se situe en première position des quatre territoires vendéens tant pour le niveau de l'ensemble du chômage que pour le chômage de longue durée ou celui des jeunes. La plus grande précarité et la saisonnalité liés à l'activité touristique expliquent en partie ce constat. Une autre explication est l'arrivée de demandeurs d'emploi d'autres régions désireux de vivre dans un cadre plus agréable et d'y créer leur entreprise.

Les 1 440 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans représentent 22 % des chômeurs. Envi-

ron un jeune actif sur cinq serait au chômage, un niveau proche de la moyenne nationale. Les jeunes actifs étant assez mobiles, et le nombre d'actifs ayant pu évoluer depuis 1999, il est cependant difficile d'interpréter avec certitude les écarts entre cantons. Le chômage des jeunes est plus élevé dans les zones du littoral qui offrent aussi le plus d'emplois.

Le niveau élevé d'activité des jeunes de 16 à 24 ans doit être mis en relation avec une faible présence des établissements d'enseignement supérieur et donc des étudiants qui les fréquentent.

En termes de qualification, le territoire, avec 87,4 % d'admis, est en très bonne position pour le taux de réussite au brevet des collèges. La part des personnes sans diplôme, légèrement au-dessus de la moyenne vendéenne, s'explique par la pyramide des âges. Un niveau élevé de cet indicateur n'induit pas collectivement des difficultés particulières d'insertion dans les cantons concernés. ■

### Emploi, qualification insertion

|   | Beauvoir-sur-Mer | Challans | L'Île d'Yeu | Les Sables-d'Olonne | Noirmoutier-en-Île | Pallau | Saint-Gilles-Croix-de-Vie | Saint-Jean-de-Monts | Talmont-Saint-Hilaire | Ville de Challans | Ville des Sables-d'Olonne | Vendée-Ouest | Vendée |
|---|------------------|----------|-------------|---------------------|--------------------|--------|---------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|---------------------------|--------------|--------|
| Taux de réussite aux brevets des collèges (en %)              | 0,0              | 92,6     | 83,0        | 87,2                | 83,8               | 95,5   | 83,1                      | 82,8                | 0,0                   | 92,6              | 91,2                      | 87,4         | 86,8   |
| Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)         | 53,1             | 48,3     | 50,5        | 41,8                | 53,6               | 49,6   | 47,7                      | 50,6                | 46,4                  | 47,8              | 47,4                      | 47,2         | 42,1   |
| Taux de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)         | 14,6             | 16,5     | 26,0        | 24,4                | 18,2               | 13,8   | 23,0                      | 19,8                | 23,9                  | 17,5              | 27,1                      | 20,6         | 16,6   |
| Taux de chômage (en %)  | 6,9              | 7,8      | 10,7        | 11,3                | 9,2                | 7,1    | 10,5                      | 10,9                | 11,6                  | 8,0               | 14,8                      | 9,9          | 7,2    |
| Taux de chômage de longue durée (en %)                        | 20,3             | 27,4     | 29,6        | 28,8                | 15,7               | 24,4   | 26,6                      | 25,0                | 26,1                  | 27,6              | 29,8                      | 26,3         | 23,6   |
| Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %) | 48,7             | 36,9     | 39,1        | 36,5                | 44,0               | 38,9   | 35,3                      | 39,6                | 39,0                  | 35,6              | 39,8                      | 38,1         | 37,7   |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2003) Inspection académique (année 2003)

## De rares situations de précarité dans un contexte globalement favorable

Le territoire se situe dans une position plutôt favorable du point de vue de la précarité. Les moyennes pour la plupart des indicateurs mesurant la pauvreté et la précarité sont inférieures aux moyennes départementales. Le territoire arrive en troisième position (sur quatre) tant pour la part des ménages à bas revenus que pour celle des ménages dépendant des prestations sociales ou de bénéficiaires de minima sociaux. Les cantons de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de l'île-d'Yeu, avec les niveaux de précarité les plus bas, se portent les mieux. Les cantons des Sables-d'Olonne et de Palluau, pour des raisons différentes, affichent des niveaux supérieurs à la moyenne pour ces trois indicateurs de précarité. Pour le premier canton ces résultats sont liés au nombre élevé de familles monoparentales et de bénéficiaires du RMI. Pour Palluau, ils s'expliquent par la présence d'une population retraitée moins favorisée.

Le territoire héberge une fraction importante (37 %) des bénéficiaires vendéens du RMI. Il se situe en première position des quatre territoires vendéens avec 2,1 bénéficiaires pour 100 personnes de 25 à 59 ans. Ces 1 460 bénéficiaires sont surtout présents dans le canton des Sables d'Olonne et les cantons littoraux. Au nord du département et à l'île d'Yeu leur part reste en dessous de la moyenne départementale.

La part des bénéficiaires de l'ASV, la plus faible des quatre territoires, confirme que la situation matérielle des retraités sur la côte vendéenne est satisfaisante. Elle varie néanmoins fortement au sein du territoire en liaison avec le statut antérieur des retraités. Faible dans certains cantons littoraux et dans les cantons où les activités sont les plus diversifiées, elle est égale ou supérieure à la moyenne vendéenne dans les cantons ruraux non littoraux. ■

### Pauvreté et Précarité

|   | Beauvoir-sur-Mer | Challans | L'île d'Yeu | Les Sables-d'Olonne | Noirmoutier-en-l'île | Palluau | Saint-Gilles-Croix-de-Vie | Saint-Jean-de-Monts | Talmont-Saint-Hilaire | Ville de Challans | Ville des Sables-d'Olonne | Vendée-Ouest | Vendée |
|---|------------------|----------|-------------|---------------------|----------------------|---------|---------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|---------------------------|--------------|--------|
| Part des ménages à bas revenus (en %)   | 8,8              | 8,2      | 6,6         | 9,2                 | 8,3                  | 9,4     | 7,0                       | 8,6                 | 8,0                   | 9,0               | 10,9                      | 8,3          | 8,5    |
| Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %) | 5,9              | 6,0      | 4,0         | 6,8                 | 6,4                  | 6,3     | 4,8                       | 5,8                 | 5,5                   | 6,9               | 8,2                       | 5,9          | 6,2    |
| Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)                               | 6,9              | 7,3      | 3,8         | 7,3                 | 6,2                  | 9,3     | 5,5                       | 6,8                 | 7,7                   | 7,7               | 8,5                       | 6,8          | 7,5    |
| Part des bénéficiaires du RMI parmi les 25-59 ans (en %)                              | 1,4              | 1,3      | 1,1         | 3,2                 | 2,1                  | 1,5     | 1,7                       | 2,1                 | 2,2                   | 1,5               | 5,7                       | 2,1          | 1,6    |
| Part des bénéficiaires de l'ASV parmi les 60 ans ou plus (en %)                       | 3,2              | 3,8      | 0,8         | 2,1                 | 1,9                  | 6,4     | 1,9                       | 3,0                 | 3,6                   | 3,4               | 2,3                       | 2,7          | 3,8    |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) MSA - CNAV

## Un parc de logements récent et confortable

Le territoire dispose d'un parc de résidences principales récent et confortable composé principalement de maisons individuelles (près de neuf logements sur dix). Plus de la moitié des résidences ont été construites après 1975. La moitié des occupants ont emménagé depuis 1990. Sept sur dix sont propriétaires de leur logement. Très peu de logements (448, soit 0,6 %) n'ont ni baignoire ni douche et ne disposent pas de WC à l'intérieur du logement. Ces logements sont un peu moins rares en zone rurale. Ils sont très majoritairement habités par des personnes âgées.

Seulement 2 700 ménages sur 70 000 résident dans un logement HLM, soit 3,9 %, une propor-

tion inférieure de moitié à la moyenne vendéenne. Les logements dits « très sociaux » sont très rares : 187 au total.

Un ménage sur cinq perçoit une allocation logement. Les écarts entre cantons ne sont pas considérables. Les bénéficiaires sont néanmoins plus nombreux dans les deux principales villes. Parce qu'ils rencontrent des difficultés particulières pour se loger, 1 433 ménages, soit 2 %, perçoivent une aide du Fonds de solidarité logement (FSL), soit la même proportion que l'ensemble du département. ■

### Logements

|  | Beauvoir-sur-Mer | Challans | L'île d'Yeu | Les Sables-d'Olonne | Noirmoutier-en-l'île | Palluau | Saint-Gilles-Croix-de-Vie | Saint-Jean-de-Monts | Talmont-Saint-Hilaire | Ville de Challans | Ville des Sables-d'Olonne | Vendée-Ouest | Vendée |
|--|------------------|----------|-------------|---------------------|----------------------|---------|---------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|---------------------------|--------------|--------|
| Taux de logements sociaux (en %)                               | 1,9              | 3,9      | 3,8         | 5,8                 | 2,6                  | 5,2     | 3,0                       | 3,1                 | 2,0                   | 5,1               | 5,8                       | 3,9          | 7,9    |
| Taux de logements très sociaux (en %)                          | 0,1              | 0,3      | 0,6         | 0,3                 | 0,2                  | 0,3     | 0,1                       | 0,2                 | 0,2                   | 0,4               | 0,2                       | 0,3          | 0,4    |
| Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)                   | 1,6              | 2,1      | 0,8         | 2,5                 | 1,3                  | 2,1     | 1,6                       | 2,2                 | 2,5                   | 2,4               | 4,3                       | 2,0          | 2,0    |
| Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %) | 23,2             | 22,8     | 16,1        | 21,4                | 16,9                 | 24,6    | 18,8                      | 21,7                | 19,9                  | 25,0              | 24,5                      | 20,7         | 23,2   |
| Taux de résidences principales sans confort (en %)             | 1,5              | 0,5      | 0,6         | 0,3                 | 1,1                  | 1,1     | 0,6                       | 1,3                 | 0,3                   | 0,2               | 0,5                       | 0,6          | 0,7    |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) DDE de Vendée - MSA

## De bonnes conditions d'accès aux soins

Les conditions d'accès aux soins sont bonnes dans les neuf cantons du nord-ouest : établissement hospitalier, clinique et hôpitaux locaux y sont présents. Sur ce territoire 178 médecins généralistes libéraux exercent leur activité, soit 11 pour 10 000 habitants.

La couverture maladie universelle complémentaire facilite l'accès aux soins aux 5 000 bénéficiaires qui la perçoivent, soit 3,1 % de la

population de ce territoire. Cette couverture concerne principalement les 1 460 allocataires du RMI ainsi que leur famille, mais aussi des personnes disposant de faibles ressources. ■

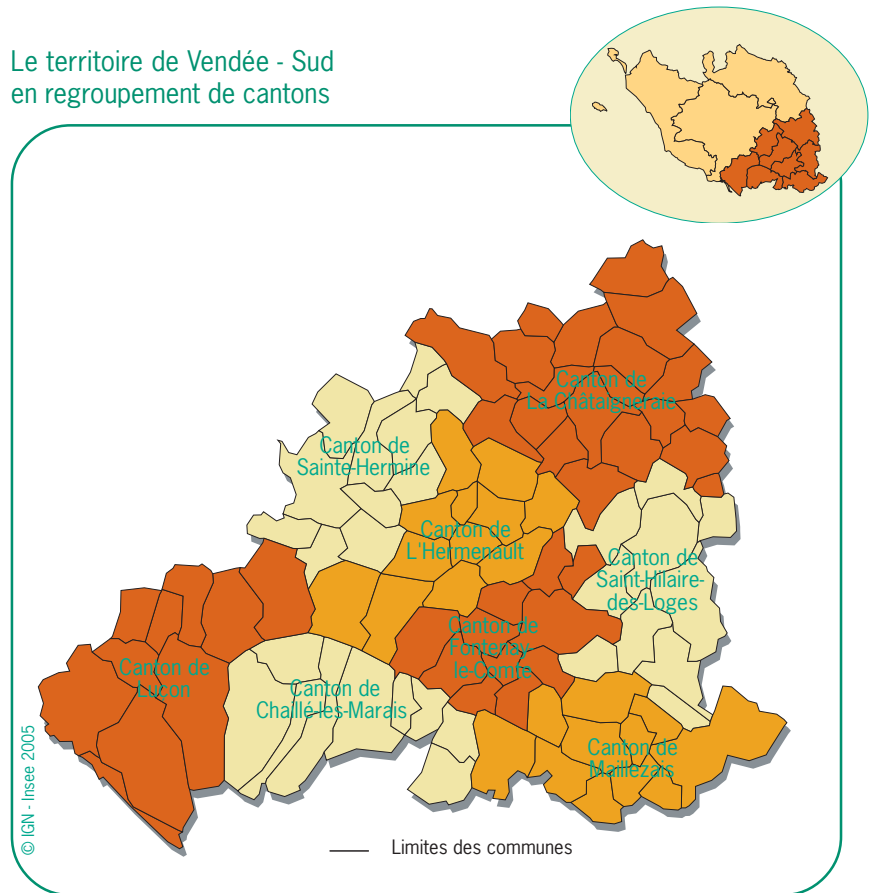
### Santé et accès aux soins

|   | Beauvoir-sur-Mer | Challans | L'île d'Yeu | Les Sables-d'Olonne | Noirmoutier-en-l'île | Palluau | Saint-Gilles-Croix-de-Vie | Saint-Jean-de-Monts | Talmont-Saint-Hilaire | Ville de Challans | Ville des Sables-d'Olonne | Vendée-Ouest | Vendée |
|---|------------------|----------|-------------|---------------------|----------------------|---------|---------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|---------------------------|--------------|--------|
| Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)        | 2,4              | 2,3      | 1,7         | 4,5                 | 2,6                  | 3,1     | 2,5                       | 2,8                 | 2,7                   | 2,7               | 6,4                       | 3,1          | 3,1    |
| Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1000 habitants) | 0,9              | 0,9      | 1,5         | 1,3                 | 1,4                  | 0,6     | 1,1                       | 1,3                 | 0,8                   | 1,1               | 2,3                       | 1,1          | 1,0    |
| Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses                 | 1,4              | 4,4      | 2,2         | 4,6                 | 4,1                  | 3,1     | 4,3                       | 5,1                 | 2,9                   | 6,0               | 6,9                       | 4,0          | 3,2    |

Source : INSEE - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) - MSA - DDASS - CPAM

Au sud de la Vendée, le territoire du service public de l'emploi de Fontenay-le-Comte, le moins peuplé des territoires vendéens s'étend sur une vaste surface incluant des paysages diversifiés dont des espaces naturels protégés. La précarité plus présente que dans le reste du département s'explique par un contexte en termes d'emploi, globalement moins favorable, malgré des éléments positifs. La précarité, surtout urbaine, concerne aussi les personnes âgées en milieu rural.

Le territoire de Vendée - Sud en regroupement de cantons



LE TERRITOIRE de Fontenay-le-Comte situé au sud de la Vendée comprend huit cantons dont deux accèdent à l'Atlantique. C'est le territoire le plus méridional de la région Pays de la Loire, une porte vers la région Poitou-Charentes et le bassin aquitain. Peuplé de 98 500 habitants en 1999, le territoire n'a quasiment pas connu de croissance de sa population entre 1990 et 1999, avec un solde naturel déficitaire (- 0,11 % par an), comblé par un solde migratoire positif (+ 0,12 %).

Le territoire est âgé, moins cependant que celui des Sables-d'Olonne/Challans. Avec une façade littorale plus réduite, il attire moins de retraités. Entre 1990 et 1999, le nombre des familles avec enfants a diminué cependant que les ménages composés d'un couple sans enfants et les personnes seules progressaient.

La composition socioprofessionnelle se différencie de la moyenne vendéenne par le poids plus important des agriculteurs et des retraités.

Bien que supérieure à la moyenne nationale, la croissance des emplois est ici moins importante que dans le reste de la Vendée et le chômage s'y situe depuis longtemps à un niveau supérieur. Les jeunes rencontrent des difficultés d'emploi et le chômage de longue durée sévit dans plusieurs cantons. La monoparentalité bien présente et des difficultés dans l'accès à l'emploi font que les ménages comprennent moins souvent deux actifs. Les revenus sont relativement peu élevés.

Pour toutes ces raisons, la précarité, quoique limitée, relativement au niveau français, est dans ce territoire plus importante. Les indicateurs de précarité se situent tous au-dessus des moyennes vendéennes. La précarité est avant tout urbaine mais concerne aussi les personnes âgées dans les cantons ruraux. Environ 3 800 ménages touchent de faibles revenus. Parmi eux, 3 700 perçoivent un des quatre minima sociaux : RMI, API, AAH ou ASV. Un millier de ménages ont besoin d'aide pour financer leur logement. ■

## De l'espace pour une population relativement âgée

Le territoire du service public de l'emploi de Fontenay-le-Comte est peu peuplé : la densité, 54 habitants au km<sup>2</sup> y est inférieure à la moyenne vendéenne. Trois cantons excèdent 15 000 habitants : Fontenay-le-Comte, Luçon et La Châtaigneraie. Les deux villes de Fontenay-le-Comte, sous-préfecture de Vendée, et Luçon rassemblent respectivement 13 800 et 9 350 habitants. Le territoire est âgé, moins cependant que la façade littorale ouest de la Vendée qui attire davantage de retraités. Tous les cantons se situent au-dessus de la moyenne vendéenne pour la part des personnes âgées de 60 ans ou

plus dans la population. La composition socio-professionnelle se différencie peu du reste de la Vendée. Les cadres ou professions intermédiaires y sont cependant un peu moins nombreux, les agriculteurs et les retraités plus présents. Les familles n'ayant qu'un seul actif occupé (37 %) sont plus nombreuses que dans les trois autres territoires vendéens. Ce résultat ne s'explique que partiellement par la présence de 1 600 familles monoparentales. Elles représentent 12 % des familles, davantage dans les villes de Fontenay-le-Comte (24 %) et Luçon (17 %) que dans les autres parties du territoire. ■

### Contexte socio-économique

|   | Chaillé-les-Marais | Fontenay-le-Comte | L'Hermenault | La Châtaigneraie | Luçon | Maillezais | Saint-Hilaire-des-Loges | Saint-Hermine | Ville de Fontenay-le-Comte | Ville de Luçon | Vendée-Sud | Vendée |
|---|--------------------|-------------------|--------------|------------------|-------|------------|-------------------------|---------------|----------------------------|----------------|------------|--------|
| Densité de population                               | 34                 | 131               | 38           | 47               | 66    | 51         | 45                      | 38            | 405                        | 296            | 54         | 80     |
| Part des ménages ouvriers ou employés (en %)        | 31,4               | 34,2              | 30,8         | 31,3             | 27,2  | 31,1       | 30,5                    | 27,9          | 34,6                       | 30,0           | 30,7       | 31,5   |
| Part des familles monoparentales (en %)             | 9,5                | 18,1              | 10,1         | 8,7              | 12,9  | 9,0        | 9,7                     | 11,6          | 24,0                       | 17,4           | 12,0       | 11,0   |
| Part des familles n'ayant qu'un actif occupé (en %) | 39,0               | 39,6              | 33,4         | 30,6             | 39,0  | 37,3       | 34,8                    | 40,2          | 40,7                       | 40,8           | 36,8       | 32,0   |
| Indice de vieillissement                            | 49                 | 43                | 40           | 47               | 53    | 55         | 32                      | 54            | 48                         | 53             | 47         | 37     |
| Part des moins de 25 ans (en %)                     | 28,4               | 28,8              | 29,9         | 28,6             | 27,2  | 27,0       | 30,3                    | 26,1          | 28,7                       | 28,2           | 28,2       | 29,7   |
| Part des 60 ans ou plus (en %)                      | 29,3               | 26,1              | 27,4         | 27,5             | 30,7  | 29,0       | 25,1                    | 32,4          | 27,0                       | 28,7           | 28,3       | 25,0   |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire)

## Un niveau de chômage au-dessus de la moyenne vendéenne

Avec 3 130 demandeurs d'emploi de catégorie 1 dont 790 jeunes, fin 2003, le territoire affiche un niveau de chômage supérieur à la moyenne vendéenne. Avec 7,6 personnes en demande d'emploi pour 100 actifs l'indicateur se situe en dessous de la moyenne nationale (9,9%). L'implantation du Vendéopole sur le secteur de Sainte-Hermine attire des entreprises. La situation est plus difficile dans les villes et en particulier à Fontenay-le-Comte, elle est nettement plus favorable dans le canton de la Châtaigneraie. Historiquement, ce canton hébergeait plus d'entreprises et attirait les jeunes actifs mais il a connu aussi des périodes difficiles avec des fermetures. Les indicateurs concernant les jeunes demandeurs d'emploi et la part des chômeurs de longue durée atteignent également dans ce territoire des niveaux élevés pour la Vendée. En

1999, 42 % de jeunes âgés de 16 à 24 ans ont été recensés comme actifs, dans le sud Vendée (4 300 jeunes). Offrant des centres de formation supérieure en nombre limité, les jeunes en étude quittent plus souvent le territoire.

Apprécié à partir du nombre des personnes de 30 à 59 ans ayant déclaré ne pas avoir de diplôme, le niveau de formation scolaire est le plus faible des quatre territoires vendéens. Le tissu économique local est souvent composé de petites entreprises, agricoles ou non, créées par des autodidactes. Certains diplômés ne trouvent pas d'emploi sur place et quittent le territoire. Les bons résultats obtenus aux brevets des collèges, avec 83,1 % d'admis, se situent un peu en dessous des niveaux vendéens, surtout dans les cantons les plus ruraux. ■

### Emploi, qualification insertion

|   | Chaillé-les-Marais | Fontenay-le-Comte | L'Hermenault | La Châtaigneraie | Luçon | Maillezais | Saint-Hilaire-des-Loges | Saint-Hermine | Ville de Fontenay-le-Comte | Ville de Luçon | Vendée-Sud | Vendée |
|---|--------------------|-------------------|--------------|------------------|-------|------------|-------------------------|---------------|----------------------------|----------------|------------|--------|
| Taux de réussite aux brevets des collèges (en %)              |                    | 86,2              |              | 3 85,            | 86,0  | 70,8       |                         | 37,3,         | 86,2                       | 89,3           | 83,1       | 86,8   |
| Taux d'activité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)         | 39,9               | 37,0              | 41,2         | 46,4             | 42,8  | 37,9       | 38,2                    | 48,0          | 36,8                       | 42,4           | 41,2       | 42,1   |
| Taux de chômage des jeunes âgés de 16 à 24 ans (en %)         | 17,0               | 23,6              | 16,7         | 11,7             | 18,9  | 19,3       | 18,4                    | 19,2          | 24,5                       | 17,3           | 18,3       | 16,6   |
| Taux de chômage (en %)  | 9,7                | 9,3               | 7,4          | 5,0              | 7,9   | 7,3        | 6,9                     | 7,5           | 10,5                       | 8,4            | 7,6        | 7,2    |
| Taux de chômage de longue durée (en %)                        | 24,3               | 24,6              | 25,2         | 23,5             | 22,6  | 27,8       | 25,5                    | 21,9          | 24,6                       | 23,1           | 24,3       | 23,6   |
| Part de la population âgée de 30 à 59 ans sans diplôme (en %) | 43,5               | 38,2              | 41,4         | 41,8             | 41,0  | 37,9       | 37,1                    | 43,2          | 39,4                       | 38,9           | 40,2       | 37,7   |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - ANPE (fichiers au 31/12/2003) - Inspection Académique (année 2003)

## Des difficultés en milieu urbain et dans le rural pour les personnes âgées

Le territoire du service public de l'emploi de Fontenay-le-Comte se situe en position relativement défavorable en termes de précarité : tous les indicateurs se situent au-dessus de la moyenne vendéenne. Tant pour la part des ménages à bas revenus que pour ceux bénéficiant de minima sociaux ou dépendant des prestations sociales, le territoire affiche les niveaux les plus élevés de Vendée. Les différents cantons ne sont pas égaux de ce point de vue. La précarité est surtout urbaine. À Fontenay-le-Comte, plus de 15 % des ménages sont touchés par la précarité. À l'opposé, le canton de Saint-Hilaire-des-Loges se distingue par les niveaux les plus bas avec environ 8 % des

ménages concernés. Sur l'ensemble du territoire on comptabilise 3 700 ménages bénéficiaires d'un des quatre minima sociaux (RMI, API, AAH, ASV), parmi lesquels 874 bénéficiaires du RMI et 1247 bénéficiaires de l'ASV. Entre les zones la part des bénéficiaires du RMI rapporté à la population de 25 à 59 ans varie de 1,1 %, dans le canton de La Châtaigneraie, à 4,6 % dans la ville de Fontenay-le-Comte. La part des bénéficiaires de l'ASV se situe au-dessus de la moyenne départementale. Environ 4,5 % des personnes de plus de 60 ans perçoivent cette allocation. Tous les cantons sont concernés, un peu plus à l'est qu'à l'ouest. ■

### Pauvreté et Précarité

|   | Chaillé-les-Marais | Fontenay-le-Comte | L'Hermenault | La Châtaigneraie | Luçon | Maillezais | Saint-Hilaire-des-Loges | Saint-Hermine | Ville de Fontenay-le-Comte | Ville de Luçon | Vendée-Sud | Vendée |
|---|--------------------|-------------------|--------------|------------------|-------|------------|-------------------------|---------------|----------------------------|----------------|------------|--------|
| Part des ménages à bas revenus (en %)   | 10,0               | 12,9              | 8,6          | 9,0              | 9,6   | 7,7        | 8,2                     | 8,5           | 15,6                       | 11,9           | 9,8        | 8,5    |
| Part des ménages dont les prestations représentent plus de 50 % des ressources (en %) | 6,8                | 11,1              | 5,0          | 8,3              | 7,4   | 5,5        | 5,2                     | 6,1           | 14,1                       | 10,4           | 7,6        | 6,2    |
| Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux (en %)                               | 8,1                | 12,3              | 7,7          | 11,6             | 8,0   | 8,4        | 7,0                     | 9,3           | 15,1                       | 10,8           | 9,5        | 7,5    |
| Part des bénéficiaires du RMI parmi les 25-59 ans (en %)                              | 2,0                | 3,4               | 1,4          | 1,1              | 2,4   | 1,2        | 1,4                     | 1,7           | 4,6                        | 3,5            | 2,0        | 1,6    |
| Part des bénéficiaires de l'ASV parmi les 60 ans ou plus (en %)                       | 4,2                | 4,0               | 5,0          | 5,6              | 3,0   | 5,0        | 5,0                     | 5,8           | 4,6                        | 4,0            | 4,5        | 3,8    |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) - MSA - CNAV

## De nombreux ménages aidés pour se loger

La partie méridionale de la Vendée disposait en 1999 d'un parc de 39 000 résidences principales, globalement confortable mais ancien ; près de la moitié des résidences principales ont été construites avant 1949. Peu de ménages résident en immeubles collectifs : environ un sur dix. 500 logements, occupés très majoritairement par des personnes de plus de 60 ans, ne disposent ni de douche ni de WC intérieur. Ces logements sans confort sont très minoritaires mais deux fois plus répandus que dans le reste de la Vendée.

En 2001, les 3 157 logements HLM hébergent environ 8 % des ménages. Les logements sociaux sont surtout implantés en milieu urbain : à Fontenay-le-Comte, 1 100 ménages, soit un sur

cinq, vivent dans un logement social, un sur sept à Luçon, mais seulement un sur vingt ailleurs. Au sein du parc HLM, 167 logements dit « très sociaux », répartis entre tous les cantons, abritent des personnes en difficulté pour se loger.

Un ménage sur quatre, soit 9 800 ménages, bénéficie de l'allocation logement, un niveau supérieur à la moyenne vendéenne. Des écarts existent entre les zones : dans la ville de Fontenay-le-Comte plus d'un ménage sur trois touche cette allocation contre un sur cinq dans le canton de Saint-Hilaire-des-Loges. Un peu plus de 1 000 ménages bénéficient du fonds de solidarité logement, soit (2,7 % des ménages). Avec 4,7 % de ménages bénéficiaires, le canton de Fontenay-le-Comte affiche le taux le plus élevé de toute la Vendée. ■

### Logements

|  | Chaillé-les-Marais | Fontenay-le-Comte | L'Hermenault | La Châtaigneraie | Luçon | Maillezais | Saint-Hilaire-des-Loges | Saint-Hermine | Ville de Fontenay-le-Comte | Ville de Luçon | Vendée-Sud | Vendée |
|--|--------------------|-------------------|--------------|------------------|-------|------------|-------------------------|---------------|----------------------------|----------------|------------|--------|
| Taux de logements sociaux (en %)                               | 5,8                | 14,7              | 5,2          | 6,8              | 8,0   | 4,5        | 5,0                     | 5,3           | 19,0                       | 13,5           | 8,1        | 7,9    |
| Taux de logements très sociaux (en %)                          | 0,2                | 0,7               | 0,5          | 0,1              | 0,4   | 0,5        | 0,3                     | 0,4           | 0,8                        | 0,7            | 0,4        | 0,4    |
| Part des ménages bénéficiaires du FSL (en %)                   | 2,2                | 4,7               | 2,1          | 1,4              | 2,8   | 1,9        | 2,0                     | 1,7           | 5,8                        | 4,1            | 2,7        | 2,0    |
| Part des ménages bénéficiaires de l'allocation logement (en %) | 26,7               | 31,1              | 20,9         | 26,4             | 23,9  | 21,5       | 20,2                    | 22,5          | 36,5                       | 31,3           | 25,1       | 23,2   |
| Taux de résidences principales sans confort (en %)             | 1,5                | 1,1               | 1,4          | 0,8              | 1,0   | 2,2        | 1,7                     | 1,5           | 0,8                        | 0,8            | 1,3        | 0,7    |

Source : INSEE-recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) DDE de Vendée - MSA

## 3 500 personnes bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire

Les habitants de la partie méridionale de la Vendée bénéficient pour se soigner de la présence de plusieurs établissements hospitaliers. En juin 2004, 92 médecins généralistes libéraux exercent leur activité dans ce territoire qui compte un peu moins de 100 000 habitants, soit le niveau le plus faible après le territoire du service public de l'emploi de Herbiers. Six cantons sur les huit disposent de moins de 10 médecins. Ces médecins sont un peu plus

âgés qu'ailleurs : un sur trois a plus de 55 ans. Ici, plus qu'ailleurs, peut se poser la question du remplacement des médecins partant à la retraite.

La couverture maladie universelle complémentaire facilite l'accès aux soins à 3 560 personnes, soit 3,6 % de la population. Selon les cantons, cette couverture complémentaire touche entre 2,3 et 5,8 % des habitants. ■

### Santé et accès aux soins

|   | Chaillé-les-Marais | Fontenay-le-Comte | L'Hermenault | La Chataigneraye | Luçon | Maillezais | Saint-Hilaire-des-Loges | Saint-Hermine | Ville de Fontenay-le-Comte | Ville de Luçon | Vendée-Sud | Vendée |
|---|--------------------|-------------------|--------------|------------------|-------|------------|-------------------------|---------------|----------------------------|----------------|------------|--------|
| Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans la population totale (en %)        | 3,6                | 5,8               | 3,3          | 2,3              | 3,8   | 2,3        | 2,7                     | 3,1           | 7,6                        | 5,3            | 3,6        | 3,1    |
| Part des médecins libéraux généralistes dans la population totale (pour 1000 habitants) | 0,7                | 1,1               | 0,7          | 0,7              | 1,1   | 0,9        | 0,8                     | 1,2           | 1,5                        | 1,5            | 0,9        | 1,0    |
| Part de grossesses à déclaration tardive dans l'ensemble des grossesses                 | 5,7                | 2,7               | 4,9          | 2,8              | 6,4   | 4,2        | 3,4                     | 4,6           | 3,9                        | 5,1            | 4,2        | 3,2    |

Source : INSEE - recensement de la population de 1999 (exploitation complémentaire) - CAF (fichiers au 31/12/2002) - MSA - DDASS - CPAM

## Définitions

### Population des ménages

On appelle ménage l'ensemble des occupants d'une même résidence principale, quels que soient les liens qui les unissent. Elle comprend les personnes qui séjournent lors du recensement dans des établissements (internes, militaires du contingent) et qui sont réintégrées dans la population des ménages à leur résidence personnelle. Les personnes vivant dans des foyers-logements pour personnes âgées font partie de la population des ménages.

### Ménages et Familles

La **famille** s'entend comme un cadre susceptible d'accueillir un ou des enfants. Elle est constituée d'au moins deux personnes, dont au moins un adulte. Elle se trouve dans un ménage.

Dans chaque ménage, il est désigné une unique **personne de référence** du ménage selon une règle basée sur la prédominance donnée aux familles, aux pères, à l'activité et à l'âge.

Une famille comprend :

- soit un couple (marié ou non) et, le cas échéant, ses enfants ;
- soit une personne sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.

On appelle **familles monoparentales** les familles composées d'un père ou d'une mère de famille sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.

### Indice de vieillissement

L'**indice de vieillissement** est défini ici comme le ratio du nombre de personnes de 75 ans et plus rapporté au nombre de jeunes de moins de 20 ans.

### Type d'activité

La **population active** comprend la population active ayant un emploi, les chômeurs et, depuis le recensement de 1990, les militaires du contingent.

Le **taux d'activité** est le pourcentage de personnes actives dans la population totale. Dans le cas d'un taux d'activité d'une classe d'âge, il s'agit du pourcentage des personnes actives dans cette classe d'âge.

Les **actifs ayant un emploi** sont les personnes qui ont une profession et l'exercent au moment du recensement. Sont classées dans cette rubrique les personnes qui aident un membre de leur famille dans son travail (par exemple : exploitation agricole ou artisanale, commerce, profession libérale) à condition que la personne aidée ne soit pas salariée. Les apprentis sous contrat, les stagiaires rémunérés et les personnes qui, tout en poursuivant

leurs études, exercent une activité professionnelle font également partie de la population active ayant un emploi.

Sont classées comme **chômeurs** les personnes qui se sont déclarées « chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE) » sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher du travail.

Le **taux de chômage** correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Le taux de chômage par classe d'âge correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active de cette classe. Il s'agit du taux de chômage au sens du recensement.

Les **inactifs** comprennent les retraités et retirés des affaires, les élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés (sauf ceux qui exercent simultanément une activité professionnelle), les autres inactifs.

### Catégories socioprofessionnelles

La **catégorie socioprofessionnelle** est obtenue par regroupement de rubriques de la nomenclature « professions et catégories socioprofessionnelles – PCS ».

Il existe 8 groupes socioprofessionnels : 6 de personnes ayant une activité professionnelle et 2 sans activité professionnelle.

Les chômeurs ayant déjà occupé un emploi sont classés, selon leur dernier emploi, dans l'un des six groupes de personnes ayant une activité professionnelle.

Les grandes stratifications horizontales de la nomenclature pour les salariés (Cadres et professions intellectuelles supérieures, Professions intermédiaires, Employés, Ouvriers) se fondent sur l'appellation de profession, sur la position professionnelle et sur le grade pour les fonctionnaires. ■

## Ont collaboré à cette publication :

- ▶ la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) de la Vendée, maître d'oeuvre du projet ;
- ▶ la direction départementale de l'équipement (DDE) de la Vendée ;
- ▶ la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) de la Vendée
- ▶ l'inspection académique du département de la Vendée ;
- ▶ la mutualité sociale agricole (MSA) ;
- ▶ la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Vendée ;
- ▶ la caisse primaire d'assurance maladie de la Vendée ;
- ▶ l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) des Pays de la Loire, rédacteur du document.

**Ce diagnostic pour l'observation sociale de la Vendée reprend un travail mené dans le Maine-et-Loire. Il sera suivi de publications analogues pour la Loire-Atlantique, la Mayenne, la Sarthe dans le cadre de la démarche régionale d'observation sociale des territoires, coordonnée et soutenue par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) des Pays de la Loire.**



[www.insee.fr/pays-de-la-loire](http://www.insee.fr/pays-de-la-loire)



Prix 12 euros

ISSN 1637-665X • ISBN 2-11-056110-6